



Bulletin Officiel

N°7601 Mercredi 29 avril 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE NOMINATION D'UN DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALUBAF INTERNATIONAL BANK -TUNIS-	20
-----------------------------------	----

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

POULINA GROUP HOLDING	21
-----------------------	----

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ALUBAF INTERNATIONAL BANK -TUNIS-AGO-	22
---------------------------------------	----

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART CASH PLUS	24
FCP SMART CASH	25
FCP SMART CEA	26
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	27
FCP SMART TRACKER FUND	28

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	29
ATTIJARI FCP CEA	30
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	31

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING	32
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.T.E.TEL »	33
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –TUNIS RE-	34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	35
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH » : PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE AETECH POUR LES ANNEES 2025-2026-2027 MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH » : PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AETECH
- PLACEMENT DE TUNISIE SICAF : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
- PLACEMENT DE TUNISIE SICAF : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- DAAM SUBORDONNE 2026-1

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- ALUBAF INTERNATIONAL BANK –TUNIS
- OFFICE PLAST
- FCP GAT OBLIGATAIRE
- FCP GAT PERFORMANCE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- ARAB TUNISIAN BANK -ATB

Avis du Conseil du Marché Financier

AGREMENT DE NOMINATION D'UN DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 29 Avril 2026, d'octroyer son agrément à la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT pour le changement d'un des dirigeants de la société susmentionnée conformément aux dispositions de l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Jaleddine HENCHIRI en tant que deuxième responsable arrêtant l'orientation de l'activité de la société de gestion.

2026 – AC - 023

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALUBAF INTERNATIONAL BANK – TUNIS
SIEGE SOCIAL : Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Alubaf International Bank – Tunis sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le 30 avril 2026 à 10 Heures au siège de la Banque sis à la rue de la Bourse – les Berges du Lac II à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport annuel sur l’exercice 2025.
2. Lecture des rapports commissaires aux comptes sur l’exercice 2025 et approbation des états financiers sur l’exercice 2025
3. Approbation des conventions réglementées relatives à l’exercice 2025
4. Approbation de la proposition d’affectation du résultat de l’exercice 2025.
5. Quitus aux administrateurs pour l’exercice 2025.
6. Ratification des membres du conseil d’administration
7. Structure du conseil d’administration
8. Les jetons de présence des membres du conseil d’administration pour l’exercice 2026.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Elective

POULINA GROUP HOLDING
Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

La société POULINA GROUP HOLDING informe ses actionnaires minoritaires que l'Assemblée Élective, convoquée initialement le 23 Avril 2026, n'a pas eu lieu faute d'atteinte du quorum requis, à savoir le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires tel qu'exigé par l'article 24 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires sont convoqués à une deuxième réunion de l'Assemblée Élective, qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 10 heures, au siège social de la société PGH sis au GP 1 Km 12 Ezzahra – Ben Arous, à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Élection d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société, et ce, pour les exercices 2026, 2027 et 2028 qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028.

La liste des candidats admis à concourir, accompagnée des informations prévues par l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10/03/2020, sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

NB : Par actionnaire minoritaire, il est entendu les personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital social (soit 900 018 actions au maximum) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social (soit 9 000 180 actions au maximum).

بلاغ الشركات

بنك اليوباف الدولي – تونس
المقر الإجتماعي : نهج البورصة حدائق البحيرة II تونس

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 أبريل 2026

1. مشروع القرار الأول:

إنّ الجمعية العامة بعد استماعها للتقريرين الأدبي والمالي واستماعها لمراقبي الحسابات تصادق على هاذين التقريرين وعلى ميزانية التصرف لسنة 2025 المعروض عليها من قبل مجلس الإدارة بدون تحفظ.

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

2. مشروع القرار الثاني:

إنّ الجمعية العامة بعد استماعها للتقرير الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2025 والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصول 43 و62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 "جديد" وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على العمليات التي وردت بهذا التقرير.

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

3. مشروع القرار الثالث

تصادق الجمعية العامة على الإتفاقيات المقتنّة (إن وجدت) لتصرف سنة 2025

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

4. مشروع القرار الرابع

قررت الجمعية العمومية توزيع مبلغ 4 مليون دولار أمريكي يتم خصمها من الأرباح المرحلة المتأتية من سنة 2013 و ما قبلها و منح الصندوق الاجتماعي مبلغ 60 ألف دولار أمريكي من الأرباح و الإحتفاظ بمبلغ 4.310 مليون دولار أمريكي في حساب الأرباح المرحلة.

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

5. مشروع القرار الخامس:

تعطي الجمعية العامة إبراء تاما لذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم لسنة 2025

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

6. مشروع القرار السادس

تصادق الجمعية تعيين 3 أعضاء بمجلس إدارة بنك اليوباف الدولي تونس والذين تم تعيينهم من طرف مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات (2025-2026) قابلة للتجديد مرة واحدة .

وهم كل من السادة :

- ✓ السيد خالد عمرو القنصل بدلا عن السيد مصطفى سالم أبو شحمة
- ✓ السيد باسم المصري هاشم بدلا عن السيد جلال عبد الله الفيتوري
- ✓ السيد أحمد مرشان بدلا عن السيد خالد عمرو أبو حلاسة

7. مشروع القرار السابع

تكون تركيبة مجلس الإدارة كالاتي :

- السيد خالد عمرو القنصل : رئيس مجلس الإدارة
- السيد زياد عبد الله الشريف : نائب رئيس مجلس الإدارة
- السيد مرعي مفتاح رحيل سالم : عضوا
- السيد عبد الله نوري الشيباني : عضوا
- السيد باسم المصري هاشم : عضوا
- السيد أحمد مرشان : عضوا
- السيد عبد الكريم لسود : عضوا

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

8. مشروع القرار الثامن

قررت الجمعية العامة العادية إسناد مكافأة حضور لأعضاء مجلس الإدارة لتصرف سنة 2026 بمبلغ جملي قدره (..... بحساب الخصم من المورد و شاملة لجميع مصاريفهم من تنقل و إقامة و تحديد كيفية صرفها طبق قرار مجلس الإدارة الذي تم تفويضه لذلك من الجمعية.

تمت المصادقة على هذا القرار (بالإجماع / بالأغلبية)

9. مشروع القرار التاسع

تعطي الجلسة العامة العادية لحامل أصل هذا المحضر كامل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والإيداع والإشهارات لهذه القرارات طبقا للمجلة التجارية.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART CASH PLUS

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n° 87-2023 du 21 Décembre 2023

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°18-2026 du 27 avril 2026 pour la délégation de la gestion administrative et comptable de FCP SMART CASH PLUS au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 06 mai 2026.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART CASH

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n° 04-2023 du 07 Février 2023

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°17-2026 du 27 avril 2026 pour la délégation de la gestion administrative et comptable de FCP SMART CASH au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 06 mai 2026.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART CEA

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de

Comptes Epargne en Actions (CEA)

Agrément du CMF n°07-2016 du 11 février 2016

Agrément du CMF de changement du gestionnaire n°22-2023 du 21 mars 2023

Agrément du CMF de changement de la dénomination n°27-2023 du 18 mai 2023

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°19-2026 du 27 avril 2026 pour la délégation de la gestion administrative et comptable de FCP SMART CEA au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 06 mai 2026.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n° 64-2014 du 23 décembre 2014

Agrément du CMF de changement de la catégorie n°40-2020 du 05 novembre 2020

Agrément du CMF de changement de la dénomination n°41-2020 du 05 novembre 2020

Adresse : 5, Rue Mustapha SFAR, 1002, Tunis

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°15-2026 du 27 avril 2026 pour la délégation de la gestion administrative et comptable de FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 06 mai 2026.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

FCP SMART TRACKER FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie Actions
Agrément du CMF N° : 93-2021 du 22 décembre 2021
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°16-2026 du 27 avril 2026 pour la délégation de la gestion administrative et comptable de FCP SMART TRACKER FUND au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 06 mai 2026.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2026, Attijari Gestion, gestionnaire de Attijari FCP Dynamique, porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **0,263 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du **11 mai 2026** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts Attijari FCP Dynamique dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2026, Attijari Gestion gestionnaire de Attijari FCP CEA, porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **0,528 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du **11 mai 2026** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts Attijari FCP CEA, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 08 Septembre 1999
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2026, ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **5,173 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **18 mai 2026** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Attijari Obligataire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Tunisie Leasing et Factoring informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire, réunie le 28 avril 2026, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à 1,600 dinar par action.

La date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2025 sera le mercredi 20 mai 2026.

2026 – AS – 479

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**

Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 27 avril 2026 a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2025.

Lesdits états financiers font apparaître des capitaux propres de 35.337.994 DT au 31/12/2025 contre 33.059.249 DT au 31/12/2024 y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 s'élevant à 4.655.615 DT contre 4.103.909 DT au titre de l'exercice 2024 soit une évolution de +13,4% et un total du bilan de 101.331.287 DT au 31/12/2025 contre 89.596.177 DT au 31/12/2024.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires total de 76.273.621 DT en 2025, contre 70.765.543DT en 2024, soit une augmentation de 7,8 %.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,600 dinars par action. La date et le lieu de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire seront communiqués ultérieurement.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 Avril 2026, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un montant de dividende de 0,550 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 11.000 000DT.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 15 Mai 2026

Par ailleurs, à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2026, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses actionnaires et le public qu'il a été décidé d'augmenter le capital social de la société, le portant de cent millions de dinars (100 000 000 TND) à deux cents millions de dinars (200 000 000 TND), et ce, en deux étapes, conformément aux modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVMDE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,164	134,183
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,602	188,622
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,561	154,583
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,420	169,448
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,143	159,163
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,753	166,782
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,152	151,163
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,540	62,551
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,017	46,025
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,553	156,579
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,837	136,857
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,992	137,015
13	TUNIS O-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,474	118,499
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,460	109,478
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,522	110,540
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,631	103,645
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,903	23,907
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,645	166,652
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,107	158,111
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,098	15,100
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,697	231,734
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,424	129,443
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,596	135,619
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,974	18,977
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,858	120,878
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,869	116,893
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,591	2,592
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,336	88,342
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	185,320	185,445
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	148,916	149,221
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,347	142,375
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	226,187	226,508
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	790,418	791,223
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	251,715	251,009
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	143,478	143,547
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	204,283	204,445
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	238,228	238,431
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	218,198	218,381
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	41,204	41,332
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	122,927	123,000
41	FCP GAT VIEMODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,512	1,513
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,712	1,713
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	122,422	122,515
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 267,954	3 280,339
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	394,705	401,223
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,874	4,889
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,111	4,122
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	60,524	60,824
49	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,608	1,610
50	FCP HAYET PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,771	1,767
51	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,924	1,935
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,929	24,178
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	19,092	19,606
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,044	25,269
55	FCP VALEURS SERENTIE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 112,842	7 186,984
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	148,686	149,668
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,089	100,103
SICAV ACTIONS						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	147,208	147,465
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,241	2,281

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,192	117,207
61	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,611	104,628
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,067	112,087
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,512	108,528
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,640	115,651
65	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,870	110,889
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,497	107,510
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,638	112,657
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	111,999	112,018
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,304	109,318
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	103,919	103,935
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,995	109,014
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,038	113,056
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,652	108,670
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,899	108,899
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,432	112,448
76	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,835	107,852
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	119,098	119,115
78	FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,786	111,792
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,509	115,528
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	112,239	112,242
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 094,849	1 094,983
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 101,230	11 102,398
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,481	110,507
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,569	113,546
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,351	107,333
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	90,813	90,911
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	176,179	176,509
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,245	19,257
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	425,893	426,331
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 250,419	3 258,540
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	74,633	74,810
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	57,474	57,526
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,764	113,800
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	26,267	26,310
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	27,195	27,270
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	22,011	22,032
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	121,009	120,760
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	114,323	113,686
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	116,836	116,408
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,342	119,323
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	138,820	135,268
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,102	17,126
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	135,539	136,555
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	117,160	117,519
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,497	149,695
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	212,173	215,777
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	219,748	220,052
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	265,594	267,764
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	233,492	235,302
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	227,937	229,766
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	42,058	42,588
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 577,709	14 011,223
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	151,486	152,391
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 494,960	7 521,239
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	15,104	15,318
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	224,126	224,227
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 513,433	16 765,028
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 986,847	15 069,525
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 938,971	13 108,403
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 494,645	13 977,452
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 149,146	13,326,137
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	15,918	16,610
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	148,626	144,447
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	179,253	181,782
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	140,815	141,881
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	155,799	155,809
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 540,381	1 493,037

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de AeTECH pour les années 2025-2026-2027

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 30 Avril 2026 est prolongé au 29 Mai 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 14 Janvier 2026 restent inchangées.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures aux postes d'administrateurs indépendants au conseil d'administration de AeTECH

Il est porté à la connaissance des candidats aux postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 30 Avril 2026 est prolongé au 29 Mai 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 09 Mars 2026 restent inchangées.

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

**Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant
les actionnaires minoritaires**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 01 mars 2022, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (zouheir.hassen14@gmail.com) au plus tard **le 13 MAI 2026** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Dès la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Appel à candidature au poste d'Administrateurs Indépendants

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général-adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être résident directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (zouheir.hassen14@gmail.com) au plus tard **le 13 MAI 2026** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE
Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

**APPEL A CANDIDATURES
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Objet

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE (S.P.D.I.T.) lance un appel à candidatures pour la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires.

Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée en 2026.

Par actionnaires minoritaires on entend :

- Les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital
- Les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la S.P.D.I.T. ne dépassant pas 0,5%, soit 140.000 actions ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Etre, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gouvernance d'entreprise industrielle ou financière ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié de la S.P.D.I.T.
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la S.P.D.I.T.
- Ne pas être Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la S.P.D.I.T. détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint de la S.P.D.I.T. (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié de la S.P.D.I.T.
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la S.P.D.I.T.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la S.P.D.I.T. ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même Groupe ;
- Ne pas être Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou président du directoire ou Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la S.P.D.I.T. ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
 - Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
 - Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
 - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la S.P.D.I.T., les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies de diplômes) ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la S.P.D.I.T.

Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. et portant la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la S.P.D.I.T.

Cette enveloppe doit être : soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la S.P.D.I.T. sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, du lundi au samedi entre 8h00 et 13h00 et, **au plus tard le mercredi 13 mai 2026 à 13 h00**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale)

Choix du représentant des actionnaires minoritaires :

Les candidatures seront examinées par un comité mis en place par la S.P.D.I.T. à cet effet.

- Dès la clôture de l'appel à candidature, et après étude et évaluation, la S.P.D.I.T. transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- La S.P.D.I.T. convoquera les actionnaires minoritaires en assemblée électorale dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.
- L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours (21) avant la tenue de l'assemblée.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la S.P.D.I.T.
- Formation académique du candidat: .
.....
.....
- Mandats en cours dans d'autres dans d'autres conseils d'administration (si oui dénominations des sociétés)
 -
 -
 -
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom : :
- N° CIN :
- Adresse :

candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la S.P.D.I.T.**

Signature légalisée

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «DAAM Subordonné 2026-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « DAAM Tamweel » réunie en date du **04 juin 2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 43 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2023 dans un délai de cinq ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **19 février 2026** a approuvé la résolution par circulation du Conseil d'Administration du **29 janvier 2026** relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par appel public à l'épargne « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 10 millions de dinars ;

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,5% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9,50% brut l'an au minimum et de 10,50% brut l'an au maximum.

Durée : 7 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 10 000 000 dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **29/04/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/05/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **11/05/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/05/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/04/2026** aux guichets **d'UNION CAPITAL**, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

• **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par « DAAM Tamweel », mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalité de paiement:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/05/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **11/05/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année **N-1** au mois d'avril de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **11/05** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **11/05/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **11/05/2032**.

La dernière échéance est prévue pour le **11/05/2033**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables sur deux tranches d'un montant annuel de 50 dinars par obligation subordonnée, soit la moitié de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 6ème année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **11/05/2033**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **9,60%** l'an.

▪ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,377% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,977%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » sont émises pour une durée de 7 ans dont 5 ans de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **6,5 ans** pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration

s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La durée est de **5,118 années** pour les obligations du présent emprunt.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de « DAAM Tamweel », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau de l'actualisation du document de référence « DAAM Tamweel 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **29/01/2026** une notation à long terme « **BB** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(V.2\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(V.2).pdf)

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par « DAAM Tamweel » qui est négocié sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt « DAAM 2025-1 » émis par appel public à l'épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,10% et/ou TMM+2,60%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « DAAM Tamweel » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

« DAAM Tamweel » s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM Tamweel 2026-1 » visée par le CMF en date du **14/04/2026** sous le n°**26/1176**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du 07/08/2025 sous le n°25/004, de son actualisation enregistrée auprès du CMF le **14/04/2026** sous le n° **n°25/004/A001**, des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

La note d'opération, le document de référence « DAAM Tamweel 2025 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis, UNION CAPITAL, Intermédiaire en Bourse, 1 Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2026 et le 30/04/2026.

بلاغ الشركات

القوائم المالية

بنك اليوباف الدولي – تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة – حدائق البحيرة 2 تونس_1053

ينشر بنك اليوباف الدولي – تونس قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2025/12/31 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 أبريل 2026. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام والخاص لمراقبي الحسابات هيثم عمر (مكتب استشارة تصريف و حوكمة) والسيد منعم بن أحمد (مكتب اورقا أوديت).

الموازنة للسنة المالية المنتهية في 2025/12/31

2024 US\$ 000	2025 US\$ 000		
		ايضاح	الموجودات
8,972	615	3	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
14,002	80,992	4	ودائع للأجل لدى المصرف المركزي
54,537	54,085		أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
155,670	90,786	5	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
59,206	17,510		تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للحصول
0	10,346		قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
15,153	20,543	6	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
1	1		سندات استثمار
9,574	9,561	8	أصول ثابتة ، بالصادفي
3,424	4,081	9	أصول أخرى
320,539	288,520		مجموع الموجودات
			المطلوبات وحقوق المساهمين
			المطلوبات
6,810	7,693	10	ودائع المصارف المركزية
90,500	41,206	11	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
112,290	123,990	12	ودائع الزبائن
6,324	10,533	13	مخصصات متنوعة
4,196	4,363	14	التزامات أخرى
220,120	187,785		مجموع المطلوبات
			حقوق المساهمين
25,000	25,000	15	رأس المال
2,500	2,500	16	إحتياطي قانوني
2,000	2,000	16	إحتياطي عام
2,300	2,300	17	إحتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية
28	34	18	المساهمة في الصندوق الإجتماعي
63,799	64,531	19	أرباح مرحلة
4,792	4,370		أرباح الفترة *
100,419	100,735		مجموع حقوق المساهمين
320,539	288,520		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين

* الأرباح قبل المخصصات و قبل الضريبة سجلت ارتفاع ب20% حيث بلغت في نهاية ديسمبر 2025 ما قيمته 8,695 مليون دولار مقابل ما قيمته

7,232 مليون دولار في نهاية ديسمبر 2024

التعهدات خارج الموازنة للسنة المالية المنتهية في 2025/12/31

2024	2025		
US\$ 000	US\$ 000		
			التعهدات المسندة
226,605	142,590	27	تعهدات الإعتمادات المستندية
16,701	13,084	27	تعهدات الضمانات وإعتمادات الجهور
243,306	155,674		مجموع التعهدات خارج الميزانية
6,313	1,320	28	التعهدات المقبولة

قائمة النتائج المحاسبية عن السنة المالية المنتهية في 2025/12/31

2024	2025		
US\$ 000	US\$ 000	ايضاح	البيان
13,874	12,392	20	إيرادات الفوائد
-2,915	-2,558	21	مصروفات الفوائد
10,959	9,834		صافي الدخل من الفوائد
2,499	5,370	22	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
1,190	642	23	أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
3,689	6,012		صافي الدخل من العمولات وغيرها
14,648	15,846		النتائج البنكي الصافي
-4,532	-4,722		مصاريف المستخدمين
-367	-349	8	مخصصات استهلاكات الأصول الثابتة
-2,531	-2,095		مصاريف تشغيلية
-7,430	-7,166		إجمالي المصاريف التشغيلية قبل المخصصات
14	15		أرباح / خسائر الأخرى
7,232	8,695		أرباح النشاط قبل المخصصات و الضريبة على الشركات
-2,400	-4,117	24	صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات
4,832	4,578		صافي أرباح/خسائرالنشاط قبل الضريبة على الشركات
-37	-173	30	الضريبة على الشركات
4,795	4,405		صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
-3	-35		المساهمة الظرفية الاستثنائية
4,792	4,370		صافي أرباح/خسائرالسنة
1.92	1.75	25	معدل العائد للسهم الواحد
19%	17%		العائد على راس المال
5.01%	4.54%		العائد على حقوق المساهمين

قائمة التدفقات النقدية عن السنة المالية المنتهية في 2025/12/31

2024	2025	
US\$ 000	US\$ 000	
		أنشطة الإستغلال
17,092	18,370	ايرادات الإستغلال البنكي المقبوضة
-3,022	-2,677	أعباء الإستغلال البنكي المدفوعه
40,000	-10,317	ودائع / سحبوات لدى المؤسسات البنكية والمالية الأخرى
-53,984	36,251	قروض وتسبقات / سداد قروض وتسبقات ممنوحة للحرفاء
7,093	4,723	ودائع / سحبوات الحرفاء
-4,207	-6,801	مبالغ مسددة للأعوان ودائنون آخرون
-3,171	-543	تدفقات نقدية أخرى متأتية من أنشطة الإستغلال
-20	-119	الإدائات المدفوعة على الأرباح
-219	38,887	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستغلال
		أنشطة الإستثمار
-71	-337	إقتناء / تفويت في أصول ثابتة
-71	-337	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستثمار
		أنشطة التمويل
-4,022	-4,053	حصص لأرباح مدفوعه
-4022	-4053	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
294	186	إنعكاسات تقلبات أسعار الصرف على السيولة ومايعادل السيولة
-4,018	34,683	التغيير الصافي في السيولة أو مايعادلها خلال السنة
147,957	143,939	السيولة ومايعادل السيولة في بداية السنة المحاسبية
143,939	178,622	السيولة ومايعادل السيولة في نهاية السنة المحاسبية (إيضاح رقم 26)

قائمة التغيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 31/12/2025

المجموع بالآلاف	نتيجة السنة	لأرباح المرحلة بعد 31/12/2013	لأرباح المرحلة إلى حدود 31/12/2013	الصندوق الإجتماعي	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل	الاحتياطي العام	الاحتياطي القانوني	رأس المال	
99,649	4,677	12,319	50,853	-	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2023
-	(4,677)	4,627	-	50	-	-	-	-	تبويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2023
(4,000)	-	-	(4,000)	-	-	-	-	-	التوزيعات النقدية المدفوعة
(22)	-	-	-	(22)	-	-	-	-	الاستعمال من الصندوق الاجتماعي
4,792	4,792	-	-	-	-	-	-	-	النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2024
100,419	4,792	16,946	46,853	28	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2024
-	(4,792)	4,732	-	60	-	-	-	-	تبويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2024
(4,000)	-	-	(4,000)	-	-	-	-	-	التوزيعات النقدية المدفوعة
(54)	-	-	-	(54)	-	-	-	-	الإستعمال من الصندوق الإجتماعي
4,370	4,370	-	-	-	-	-	-	-	النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2025
100,735	4,370	21,678	42,853	34	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2025

إيضاحات حول البيانات المالية

31 ديسمبر 2025

1- النشاطات

تأسس بنك اليوباف الدولي - تونس كشركة مساهمة تونسية غير مقيمة مركزها تونس خفية الأسم خاضعة للقوانين النافذة في الجمهورية التونسية وخاصة القانون عدد 48-2016 المتعلق بتنظيم شروط ممارسة العمليات البنكية والرقابة على البنوك والمؤسسات المالية وتتنطبق أحكام مجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين الصادرة بالقانون عدد 64-2009 على البنوك والمؤسسات المالية الغي المقيمة ما لم تتعارض مع أحكام القانون 48-2016. ويمتلك مباشرة المصرف الليبي الخارجي جميع أسهم المصرف منذ سنة 2001.

2- أهم السياسات المحاسبية المتبعة

إنّ أهم السياسات المحاسبية المعتمدة في إعداد البيانات المالية هي التالية:

قواعد الاعداد

-تم إعداد هذه البيانات المالية وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في تونس عملاً بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 مع الاستئناس بالمعايير الصادرة عن أو المعتمدة من قبل مجلس المعايير المحاسبية الدولية والتفسيرات الصادرة عن اللجنة المالية الدولية المسؤولة عن التفسيرات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ التكلفة التاريخية.

-تم إعداد البيانات المالية بالدولار الأمريكي لأن بنك اليوباف الدولي - تونس مؤسسة مصرفية غير مقيمة وأتته ثمة قيود على العمليات بالعملة المحلية.

-تم إعداد البيانات المالية إستناداً إلى إتفاقية ربط الأعباء مع الإيرادات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ الحذر.

إنّ هذه السياسات المحاسبية مطابقة لتلك المتبعة أثناء السنة السابقة.

الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

تمّ قيد الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية بعد استبعاد أية مخصصات مكونة بخصوصها.

القروض والتسهيلات

تم قيد القروض والتسهيلات بعد استبعاد أية مخصصات للديون المشكوك في تحصيلها أو مبالغ ديون معدومة، عملاً بما جاءت به مناشير البنك المركزي التونسي والمعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع المصرفي.

مخصصات عامة على القروض والتسهيلات

طبقاً لأحكام الفصل 10 مكرر (جديد) منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 يتم تكوين مخصصات ذات صبغة عامة تحت تسمية "مخصصات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) على معني الفصل 8 من نفس المنشور. ويتم تحديد مبلغ المخصصات المذكورة وفقاً للقياس المنصوص عليها في المذكرة الخاصة بالمؤسسات المالية رقم 01-2025 والصادر بتاريخ 29 جانفي 2025.

الودائع

تدرج ودايع العملاء بالتكلفة ناقص المبالغ المدفوعة.

الأصول الثابتة

تقيد الأصول الثابتة بتكلفتها التاريخية.

الاستهلاك

تم احتساب الاستهلاك على جميع الأصول الثابتة باستثناء الأراضي بالمعدلات المعتمدة لاستهلاك تكلفة الأصول طيلة مدتها المتوقعة.

الإيرادات

تحتسب الفوائد والرسوم ذات الصلة ضمن نتيجة السنة المحاسبية على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

تحتسب عمولات الدراسة والتصرف وتنفيذ التمويلات وعمولات الضمان ضمن إيرادات السنة على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

يقع تسجيل عمولات التعهدات خارج الموازنة ضمن إيرادات السنة عند تحصيلها.

تستبعد من الدخل الفوائد والعمولات المتعلقة بالحرفاء المصنفين 2, 3, و4 وفقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 والمعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع البنكي.

الأرصدة النقدية وما يعادلها

تشمل الأرصدة النقدية وما يعادلها أرصدة العناصر التالية المستحقة خلال فترة أقصاها 3 أشهر من تاريخ دخولها في ملكية المصرف:

- النقد في الصندوق.
- الأرصدة النقدية لدى المصارف بما في ذلك البنك المركزي.
- الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى.
- الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى.

المشتقات المالية

يتداول المصرف بأدوات مالية مشتقة لاسيما بعقود القطع الآجلة في سوق القطع الأجنبية. تقيد الأدوات المالية المشتقة بقيمتها العادلة. تعتبر القيمة العادلة للأدوات المالية المشتقة على أنها الربح أو الخسارة غير المحققة والناجئة بعد تغطية قيمة المشتقات بالاستناد إلى معدلات السوق السارية أو نماذج التسعير الداخلية. تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية الإيجابية (ربح غير محقق) في الميزانية تحت بند "موجودات أخرى" في حين تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية السلبية (خسارة غير محققة) تحت بند "المطلوبات الأخرى".

المقاصة

لا تجرى المقاصة بين الموجودات والمطلوبات المالية كما لا تدرج القيمة الصافية في الميزانية الا بموجب حق قانوني يسمح بإجراء المقاصة بين المبالغ المسجلة وفي حال أراد المصرف إجراء المقاصة على أساس القيمة الصافية أو بيع الأصول وتسديد الدين في الوقت نفسه.

العملات الأجنبية

يتم تحويل حسابات الموجودات والمطلوبات المحررة بالعملات الأجنبية الى ما يوازي قيمتها بالدولار الأمريكي وفقاً لسعر الصرف الساري بتاريخ الميزانية. تدرج أرباح أو خسائر فروقات القطع الناتجة عنها في حساب الأرباح والخسائر.

الأصول المالية المشكوك بتحصيلها أو المعدومة

تجرى عملية التقييم للأصول في نهاية السنة المالية للتحقق من وجود أي دليل موضوعي يستشف منه عدم إمكانية تحصيل أصول محددة وفي حال توفر مثل هذا الدليل يتم تحديد قيمة الأصول المشكوك في تحصيلها وتكوين المخصص اللازم لها على أساس القيمة الاقتصادية الحالية.

تاريخ الشراء والبيع

تسجل جميع عمليات البيع والشراء العادية للأصول المالية بتاريخ العملية وهو التاريخ الذي يتعهد فيه المصرف بشراء الأصول التي يستوجب تسليمها ضمن المهلة المحددة في القوانين أو المعمول بها في السوق.

3- نقد وأرصدة لدى البنك المركزي

12/31/2024	12/31/2025	
1,234	466	نقدية في الخزينة
7,738	149	الأرصدة النقدية لدى المصرف المركزي التونسي
8,972	615	

4- ودائع لدى البنك المركزي التونسي

12/31/2024	12/31/2025	
14,000	80,976	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
2	16	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
14,002	80,992	

5- ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

12/31/2024	12/31/2025	
165,035	102,489	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
-10,419	-12,041	يطرح المخصصات على الإيداعات
1,054	338	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
155,670	90,786	

6- قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن

12/31/2024	12/31/2025	
10,041	20,571	سحب على المكشوف شركات
21,376	18,537	الديون المشكوك في تحصيلها
31,417	39,108	
-16,264	-18,565	يطرح المخصصات الجماعية والخاصة والفوائد المعلقة
15,153	20,543	

تم احتساب القروض والتسهيلات بعد استبعاد مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها والمخصصات الجماعية.
فيما يلي حركة المخصصات والفوائد المعلقة خلال السنة:

المجموع	الفوائد المعلقة	مخصصات الديون المشكوك فيها	مخصصات جماعية	
16,264	7,290	7,780	1,194	في 1 يناير:
1,888	1,734	0	154	مخصصات محملة على السنة (إيضاح رقم 25)
-1	0	-1	0	استرجاع مخصصات إثر استخلاص ديون
414	269	145	0	إعادة التقييم
18,565	9,293	7,924	1,348	في 31 ديسمبر 2025

تجدر الإشارة أن المخصصات الجماعية تتعلق بتغطية المخاطر الكامنة بخصوص التسهيلات المباشرة والغير مباشرة لصالح الحرفاء الغير مصنفيين.

7- العمليات مع الأطراف ذات العلاقة

يقوم المصرف بعمليات مع المساهمين وأعضاء المجلس والإدارة العامة في إطار نشاطه العادي وذلك على أساس معدلات فائدة وعمولات محددة من قبل الإدارة. تعتبر جميع القروض والتسليفات الممنوحة لتلك الأطراف على أنها تسليفات غير مشكوك بتحصيلها ولا يتم تكوين أي مخصصات لاستيعاب أي خسارة محتملة للقروض المذكورة.

12/31/2024	12/31/2025	عناصر الميزانية
52,217	39,506	ودائع موظفة لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
32,313	28,225	ودائع مقترضة من المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
1,069	1,028	ودائع الزبائن
		عناصر خارج الميزانية
106,367	74,908	تعهدات الاعتمادات والضمانات

إن الإيرادات والمصروفات المتعلقة بالعمليات مع الأطراف ذات العلاقة المدرجة في حساب الأرباح والخسائر هي التالية:

12/31/2024	12/31/2025	
4,008	2,145	إيرادات الفوائد
-1,196	-1,356	مصروفات الفوائد
149	116	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
2,961	905	

علما بأنه لم يمنح اية تسهيلات أو قروض لإعضاء مجلس الادارة وتعتبر جميع العمليات ناتجة عن أرصدة دائنة.

8- الأصول الثابتة

إن المدة المقررة للأصول لإحتساب الاستهلاك هي التالية:

- الأراضي لا تُستهلك
- المباني 20 سنة
- الأثاث والأجهزة 3 إلى 5 سنوات
- السيارات 5 سنوات

المجموع	أصول طور الإنجاز	السيارات	الاصول الغير ملموسة	الأثاث والأجهزة	المباني	الأراضي	التكلفة
17,731	93	220	2,751	2,572	4,778	7,317	الرصيد في 1 يناير
327	37	137	47	105	0	0	إضافات
-45	0	-45	0	0	0	0	المبيوعات والتخريد
0	0	0	0	0	0	0	إعادة تصنيف الأصول تحت الإنجاز والدفعات المقدمة
10	10	0	0	0	0	0	إعادة تبويب
18,023	140	312	2,798	2,677	4,778	7,317	الرصيد في 31 ديسمبر 2025
							الاستهلاك
8,157	0	220	2,254	2,319	3,364	0	الرصيد في 1 يناير
349	0	11	83	82	173	0	الاستهلاكات خلال السنة
-45	0	-45	0	0	0	0	المبيوعات والتخريد
8,461	0	186	2,337	2,401	3,537	0	الرصيد في 31 ديسمبر 2025
9,561	140	127	461	276	1,241	7,317	صافي القيمة الدفترية في 31 ديسمبر 2025

9- أصول أخرى

12/31/2024	12/31/2025	
1,082	1,473	قروض للموظفين (بما فيه الدفعات المقدمة على المرتبات)
64	33	حسابات مدينة مختلفة
-26	-29	مخصصات على حسابات مدينة مختلفة
206	222	مصاريف مدفوعة مقدما
2,097	2,379	الأقساط الاحتياطية / للضريبة على الشركات
1	3	عمولات تحت التحصيل
3,424	4,081	

10- ودائع المصارف المركزية

12/31/2024	12/31/2025	
6,810	7,693	ودائع تحت الطلب
6,810	7,693	

11- ودائع المصارف والمؤسسات المالية

12/31/2024	12/31/2025	
15,343	2,392	ودائع تحت الطلب
68,000	38,786	ودائع لأجل تستحق خلال 3 أشهر
177	28	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
6,980	0	تأمينات نقدية
90,500	41,206	

12- ودائع الزبائن

12/31/2024	12/31/2025	
59,108	64,679	ودائع تحت الطلب
727	678	ودائع لأجل
1,752	2,788	تأمينات نقدية
5	1	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
50,698	55,844	مستحقات أخرى
112,290	123,990	

13- مخصصات متنوعة

المجموع	أعباء و مخاطر أخرى	مخاطر جانبية	قضايا قانونية	تسهيلات انتمائية غير مباشرة	
6,324	15	6,290	19	0	الرصيد في 1 يناير
-1	-1	0	0	0	المستخدم خلال الفترة (إيضاح 25)
3,955	103	2,352	1,500	0	المقتطع من الإيرادات
0	0	0	0	0	المعاد للإيرادات
255	3	252	0	0	إعادة تقييم
10,533	120	8,894	1,519	0	الرصيد في 31 ديسمبر 2025

14- التزامات أخرى

12/31/2024	12/31/2025	
47	77	عمولات وإيرادات مستلمة مقدما
224	259	صندوق التقاعد
1,075	1,075	مخصص مكافأة نهاية الخدمة للموظفين
1,752	1,687	ضرائب واشتراكات اجتماعية
1,098	1,265	مخصصات مصاريف مستحقة
4,196	4,363	

15- رأس المال

إن رأس المال المرخص والمحزر بكامله بتاريخ 31 ديسمبر 2022 و 2021 يتكون من 2,500,000 سهم عادي، بقيمة اسمية 10 دولار أمريكي للسهم الواحد.

16- الاحتياطي القانوني والاحتياطي العام

يمثل الاحتياطي القانوني 10% من رأس المال كما هو منصوص عليه في القانون التونسي الخاص بالشركات، ولا يمكن توزيعه لكن يمكن استعماله في الحالات المنصوص عليها في القانون المذكور. تم تكوين الاحتياطي العام البالغ 2 مليون دولار أمريكي نتيجة ترحيل أرباح سنوات سابقة ولا يوجد أي قيود على توزيعه.

17- الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل

طبقا لأحكام منشور البنك المركزي عدد 03-2016 لسنة 2016، قررت الجمعية العامة العادية لسنة 2016 تكوين احتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية خصما من رصيد الأرباح المرحلة بمبلغ 2.300 مليون دولار أمريكي.

18- الصندوق الاجتماعي

قررت الجمعية العمومية لسنة 2016 تكوين سنويا احتياطي بعنوان الصندوق الاجتماعي لموظفي المصرف بمبلغ قدره 50 ألف دولار أمريكي تأخذ من أرباح السنة و تم الترفيع في مساهمة الصندوق الاجتماعي من 50 الى 60 ألف دولار أمريكي بقرار من الجمعية العمومية لتصرف سنة 2024.

12/31/2024	12/31/2025	
0	28	الرصيد في 1 يناير
50	60	تكوين احتياطي من أرباح السنة السابقة
-22	-54	الاستعمال خلال السنة
28	34	الرصيد في 31 ديسمبر 2025

19- الأرباح المرحلة

تأسيسا لما سبق بالإيضاحات 17 و 18 تتضمن الأرباح المرحلة المدرجة بقائمة التغيرات في حقوق المساهمين في 2025/12/31 المبالغ التالية:

المجموع	الأرباح المرحلة و المحققة بعد 31/12/2013	الأرباح المرحلة و المحققة إلى حدود 31/12/2013	
63,799	16,946	46,853	الرصيد في 31 ديسمبر 2024
4,732	4,732	0	تبويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2024
-4,000	0	-4,000	التوزيعات النقدية المدفوعة
64,531	21,678	42,853	الرصيد في 31 ديسمبر 2025

20- إيرادات الفوائد

2024/31/12	2025/31/12	
7	177	سحب على المكشوف مصارف
1,448	1,385	حساباتنا لدى المراسلين
10,666	7,095	فوائد على الودائع للأجل لدى المراسلين
0	313	قروض وتسهيلات مصارف و مؤسسات مالية
730	1,667	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحويل
995	1,727	سحب على المكشوف زبائن
28	28	القروض والتسهيلات للموظفين
13,874	12,392	

21- مصروفات الفوائد

12/31/2024	12/31/2025	
254	188	حسابات جارية مصارف
2,578	2,310	ودائع لأجل مصارف
47	32	حسابات جارية زبائن
29	22	ودائع لأجل زبائن
7	6	مصروفات فوائد أخرى
2,915	2,558	

22- الدخل الصافي من الرسوم والعمولات

12/31/2024	12/31/2025	
142	22	عمولات على القروض و التسهيلات
79	88	عمولات خطابات الضمان
1,759	4,702	عمولات الإعتمادات المستندية
38	14	عمولات مستندات التحصيل
508	581	عمولات خدمات الزبائن
79	79	عمولات أخرى
2,605	5,486	
-106	-116	يطرح عمولات مدفوعة
2,499	5,370	

23- أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم

12/31/2024	12/31/2025	
896	456	أرباح الصرف الأجنبي
294	186	أرباح وخسائر إعادة التقييم
1,190	642	

24- صافي المخصصات ، الخسائر والإسترجاعات

12/31/2024	12/31/2025	
-1,089	-9	مخصصات خاصة مكونة على القروض و التسهيلات الإئتمانية
-2,785	-3,955	مخصصات مكونة على مخاطر و مصاريف متنوعة
0	-154	مخصصات جماعية مكونة خلال السنة على التعهدات الجارية
136	1	مخصصات مستخدمة خلال الفترة
1,477	1	إسترجاع مخصصات على القروض و التسهيلات الإئتمانية
-139	-1	خسائر و مصاريف محققة
-2,400	-4,117	

25- العائد على السهم

2024/31/12	2025/31/12	
2,500	2,500	المتوسط الموزون لعدد الاسهم المتداولة خلال السنة
4,832	4,578	صافي أرباح /خسائر النشاط قبل الضرائب
1.93	1.83	العائد على السهم قبل الضرائب
4,792	4,370	صافي أرباح /خسائر للسنة بعد الضرائب
1.92	1.75	العائد على السهم بعد الضرائب

26- أرصدة النقدية وما يعادلها

تتضمن الأرصدة النقدية وما يعادلها المدرجة بقائمة التدفقات النقدية المبالغ التالية المقيّدة في الميزانية:

12/31/2024	12/31/2025	
8,972	615	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
14,002	80,992	الودائع لأجل لدى المصرف المركزي
55,624	55,098	أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
155,671	90,786	الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية
0	29	سحب على المكشوف مصارف
-90,330	-48,898	الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى
143,939	178,622	الأرصدة النقدية وما يعادلها بتاريخ 31 ديسمبر 2025

27- التعهدات خارج الميزانية المسندة

تشمل التعهدات المتعلقة بالتسهيلات الإئتمانية التي التزم المصرف بمنحها وفقا للشروط المتعاقد عليها و كذلك الاعتمادات المستندية المعززة واعتمادات الجهوز وخطابات الضمان والقبولات لتلبية حاجيات عملاء المصرف ، وتلزمه بالقيام بالسداد نيابة عن العملاء في حال تخلفهم عن تنفيذ شروط العقد وتكون التعهدات عادة ذات تواريخ استحقاق ثابتة أو تحتوي على بنود إلغاء أخرى ، كما أنّ التعهدات قد تبلغ أجلها دون أن تصرف، عليه يمثل مجموع مبالغ العقود إلتزامات عرضية مستقبلية على المصرف. وتشمل التعهدات خارج الميزانية البنود التالية:

2024/31/12	2025/31/12	
205,719	97,310	إعتمادات مستندية للتصدير معززة
5,373	10,244	المشاركة في تعزيز اعتمادات التصدير
15,513	35,036	إعتمادات مستندية للتوريد
9,541	12,739	ضمانات الدفعة المقدمة
6,854	0	ضمانات حسن التنفيذ
306	345	ضمانات تجارية
0	0	كفالات و ضمانات أخرى
243,306	155,674	

2024/31/12	2025/31/12	
5,000	0	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة
1,313	1,320	رهون عقارية مستلمة مقابل تعهدات مسندة
6,313	1,320	

-29 - الاحتمالات

- خضع بنك اليوباف الدولي - تونس خلال سنة 2019 إلى عملية مراقبة لوضعته الجبائية، شملت مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من غرة جانفي 2015 إلى 31 ديسمبر 2017 و قد وقع بتاريخ 01 أوت 2019 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكميلية قدرها 12,869 مليون دينار أي ما يعادل 4,045 مليون دولار أمريكي بما في ذلك الخطايا بقيمة 4,103 مليون دينار و ضبط فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 ب 98 ألف دينار أي بطرح مبلغ الأصول الجبائية بما قدره 1,112 مليون دينار.

وقد مكنت الاعتراضات المقدمة من طرف البنك طبقا لأحكام مجلة الحقوق والإجراءات الجبائية إلى تقليص التعديلات الجبائية وإبرام صلح جزئي بمبلغ 696 ألف دينار تونسي كأصل الدين و الاعفاء من خطايا التأخير بموجب الفصل 67 من قانون المالية لسنة 2022 في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية بمبلغ 1.150 مليون دينار تونسي و الغاء فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 بما قدره 1.210 مليون دينار.

كما خضع البنك خلال سنة 2023 إلى عملية مراجعة معمقة للوضع الجبائية للبنك تشمل مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من غرة جانفي 2019 إلى 31 ديسمبر 2021. قد وقع بتاريخ 02 أكتوبر 2023 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكميلية قدرها 6.615 مليون دينار تونسي متكونة من 2.518 مليون دينار كأصل أداء و 4.097 مليون كخطايا تأخير مع فائض الضريبة المقدرة ب 2.091 مليون دينار وعليه يصبح المبلغ المستوجب 3.616 مليون دينار تونسي. وقد مكنت الاعتراضات المقدمة من طرف البنك طبقا لأحكام مجلة الحقوق والإجراءات الجبائية إلى تقليص التعديلات الجبائية وإبرام صلح جزئي بمبلغ 426 ألف دينار تونسي كأصل الدين و الاعفاء من خطايا التأخير بموجب الفصل 58 من قانون المالية لسنة 2024 في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية بمبلغ 3.219 مليون دينار تونسي و احتساب فائض الضريبة على الشركات بما قدره 2.091 مليون دينار تونسي.

وتجدر الإشارة أن القوائم المالية للبنك في 31 ديسمبر 2025 تتضمن مجموع مخصصات متعلقة بتغطية المخاطر الجبائية بقيمة 8.894 مليون دولار .

من جهة أخرى، نشير إلى أن البنك قد تلقى بتاريخ 2025/12/26 إشعاراً من قبل الإدارة العامة للأداءات بإعتزام مصالح إدارة المؤسسات الكبرى القيام بمراجعة معمقة للوضع الجبائية للبنك تشمل مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من غرة جانفي 2022 إلى 31 ديسمبر 2024.

- قامت مجموعة التمويل و التجارة الدولية « ITF » برفع قضية ضد بنك اليوباف الدولي - تونس طالبة إلزام البنك بأن يؤدي لها مبلغ 5.324 مليون أورو كتعويض لخسائر لحقتها حسب إدعائها جراء عدم خلاص البنك لإعتماد مستندي لصالحها. و قد تم تعيين خبير من قبل المحكمة لتقدير قيمة هذه الخسائر إن وجدت. وقد تم الحكم ابتدائياً لصالح البنك بعدم سماع الدعوى الأصلية غير أن المدعية قامت باستئناف هذا الحكم. و تتالت الجلسات إلى حين صدور الحكم بتاريخ 2023/11/30 والصادر لفائدة البنك حيث قضت المحكمة نهائياً بقبول الإستئناف الأصلي والعرضي شكلاً وفي الأصل بإقرار الحكم الابتدائي وحمل المصاريف القانونية على المستأنفة في شخص ممثل القانوني وتخطئتها بالمال المؤمن وتغريمها لفائدة المستأنف ضدها في شخص ممثلها القانوني بألف دينار لقاء أجرة محاماة عن هذا الطور.

تولت مجموعة التمويل والتجارة الدولية تعقيب القرار الاستئنافي و قضت محكمة التعقيب بقبول مطلب التعقيب شكلاً و أصلاً و نقض لقرار المطعون فيه و إحالة القضية على محكمة الإستئناف بتونس للنظر فيها مجدداً بهيئة أخرى.

تمت إعادة نشر القضية بمحكمة الإستئناف بتونس ومازالت القضية جارية محددة لجلسة 2026/02/16.

- قامت شركة اللف بالألمنيوم والمشروبات الغازية برفع قضية ضد بنك اليوباف الدولي - تونس تتعلق أساساً بتصحيح إجراءات عقلة توقيفية بين أيدي بنك اليوباف الدولي إستناداً على الإذن على عريضة عدد 78386 الصادر عن جناب السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس بتاريخ 2021/07/13 و صادر ضد شركة أنترناسيونال سيسترز و طالبت إلزام البنك بدفع مبلغ 8.053 مليون دينار تونسي و حيث قدم البنك تصريحه طبقاً لواقع حساب الزبون و ادعى الضد أن البنك قدم تصريح غير صحيح. و قد تولى بنك اليوباف الدولي تقديم الوثائق و التقارير التي تدفع الإدعاء وتبين سلامة تصاريحه. هذا و لا تزال القضية منشورة أمام المحكمة و لم يصدر فيها حكم بعد وبناءً عليه لم يقم البنك بقيد أي مخصصات بعنوان مخاطر متعلقة بهذه القضية علماً و أن المحكمة قامت بتعيين خبير مختص وأخرت الجلسة الى تاريخ 2026/03/17 لانتظار الاختبار.

- رفعت شركة الريان للصناعات الغذائية دعوى قضائية ضد المصرف للمطالبة بأداء مبلغ مالي قدره 554,029,740 دينار إضافة إلى الفوائد والمصاريف القانونية. تتعلق الدعوى بإعتماد مستندي رقم 0501130-2018 صادر عن المصرف التجاري الوطني بأمر من شركة ليبيا الخالدة و المعزز من طرف مصرف اليوباف تحت رقم TF 16173106997 لصالح شركة الريان للصناعات الغذائية و المبلغ من طرف البنك الفلاحي الوطني تونس و نظرا للتقديم غير المطابق للمستندات لوجود اختلافات تم رفض المستندات من طرف البنك المصدر و البنك المعزز الأمر الذي اعترضت عليه الشركة المدعية وطلبت الزامنا بأن نؤدي لها باقي قيمة الاعتماد الذي تم رفضه لوجود اختلافات مع العلم و أن القضية مازالت جارية و مؤجلة لجلسة 2026/03/18.
- تم بتاريخ 2021/07/09 إيقاع حجز على الحسابات البنكية لشركة افريقيا للتجارة والاستثمار لخلاص دين قدره 6,809,793.830 دينار تولى البنك تقديم تصريحه السلبي في الآجال القانونية وبين للمحكمة أن الحسابات البنكية مجمدة بمقتضى قرارات مجلس الأمن وكذلك امتثالا لمراسلة البنك المركزي التونسي. و حيث اعتبرت شركة معاملات للخدمات و التجارة الدولية أن التصريح السلبي المقدم من طرف البنك هو تصريح كاذب و غير مطابق للواقع و اعتبرت أن التصريح متضارب علما و أن القضية مازالت جارية و محددة لجلسة 2026/03/26.
- تم بتاريخ 2021/07/09 إيقاع حجز على الحسابات البنكية لشركة افريقيا للتجارة والاستثمار لخلاص دين قدره و 2,431,529.830 دينار. تولى البنك تقديم تصريحه السلبي في الآجال القانونية وبين للمحكمة أن الحسابات البنكية مجمدة بمقتضى قرارات مجلس الأمن وكذلك امتثالا لمراسلة البنك المركزي التونسي. وحيث اعتبرت شركة معاملات أن التصريح السلبي المقدم من طرف البنك هو تصريح كاذب و غير مطابق للواقع و اعتبرت أن التصريح متضارب علما و أن القضية الإستئنافية مازالت جارية مؤجلة لجلسة 2026/02/18 .

30- جدول إحتساب النتيجة الجبائية و الضريبة على الشركات و المساهمة الاجتماعية التضامنية و المعلوم الظرفي لميزانية الدولة

2025	السنة
US\$ 000	
4,578	النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية
	الإدماجات :
4	المصاريف والإستهلاكات المتعلقة بالسيارات السياحية التي تتعدى قوتها 9 خيول جانبية و التي لا تكون غرض الاستغلال.
45	الهدايا ومصاريف الضيافة التي تتجاوز الحد الأقصى للطرح
39	الضريبة على الدخل المتحملة من قبل المؤسسة
444	المصالحات والغرامات والمحجوزات والخطايا غير القابلة للطرح
	الإستهلاكات
0	الإستهلاكات التي تم دمجها ضمن نتائج السنوات السابقة باعتبارها فاقت الحد المسموح به
	المدخرات
4,300	المدخرات الغير قابلة للطرح
4,832	مجموع الإدماجات
	الطروحات
-311	الإستردادات على المدخرات التي أعيد دمجها في النتائج الجانبية لسنة تكوينها
-186	أرباح إعادة تقييم الأصول و الخصوم
-497	مجموع الطروحات
8,913	النتيجة الجانبية قبل طرح المدخرات والخسائر والإستهلاكات المؤجلة
	طرح الاستهلاكات والخسائر المؤجلة
349	دمج إستهلاكات السنة
0	طرح الخسائر المؤجلة
0	طرح الإستهلاكات المؤجلة
9,262	النتيجة الجانبية قبل طرح إستهلاكات السنة
-349	طرح إستهلاكات السنة
8,913	النتيجة الجانبية بعد طرح الاستهلاكات والخسائر المؤجلة
	طرح الأرباح أو المداخل الإستثنائية غير الخاضعة للضريبة
-8,480	فوائد الإيداعات والسندات بالعملة الأجنبية أو بالدينار القابل للتحويل
433	النتيجة الجانبية بعد طرح الأرباح المتأتية من الإستغلال
0	النتيجة الجانبية (الخسائر المؤجلة)
173	الضريبة على الشركات
35	المساهمة الإجتماعية التضامنية والمساهمة الإجبارية على الأرباح المنصوص عليها في قانون المالية لسنة 2026

التقرير العام لمراقبي الحسابات

للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025

إلى السادة مساهمي " بنك اليوفاف الدولي - تونس "

I- التقرير حول تدقيق القوائم المالية:

1- إبداء الرأي

تنفيذنا لمهمة مراقبة الحسابات التي تم تكليفنا بها من طرف جليستكم العامة العادية ، قمنا بتدقيق القوائم المالية " لبنك اليوفاف الدولي -تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025 تشمل هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التعهدات خارج الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية و كذلك ملخص لأهم المبادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية. تظهر هذه القوائم المالية أموالا ذاتية موجبة تبلغ 100.735 مليون دولار أمريكي، بما فيها 4,370 مليون دولار أمريكي النتيجة الإيجابية للسنة . و حسب رأينا ، فإن القوائم المالية المرفقة بتقريرنا صادقة و تعكس بصورة وافية في كافة النواحي الجوهرية للوضع المالي "لبنك اليوفاف الدولي -تونس" و نتائج أعماله و تدفقاته النقدية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، طبقا للنظام المحاسبي للمؤسسات بالبلاد التونسية.

2- أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية ويرد لاحقا في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية مراقبي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية" بيانا لمسؤوليتنا وفقا لهاته المعايير. نحن مستقلون عن البنك وفقا لتواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتنا للقوائم المالية. وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقا لهذه المتطلبات والتواعد. نعتقد أن العناصر المتوفرة لنا من خلال أعمال التدقيق كافية وملائمة و توفر لنا أساسا معقولا لإبداء رأينا.

3- مسائل التدقيق الأساسية

إن مسائل التدقيق الأساسية هي تلك الأمور التي كانت، بحسب تقديرنا المهني، لها الأهمية البالغة عند مراجعتنا للقوائم المالية للفترة الحالية. و قد تناول هذه الأمور في سياق تدقيقنا للقوائم المالية ككل لغاية بلورة رأي حولها، إلا أننا لا نبدى رأيا منفصلا في تلك المسائل.

و قدرنا أن النقاط التالية تعتبر مسائل أساسية للتدقيق و يجب الإفصاح عنها في تقريرنا:

3.1- تقييم مخاطر القروض وتغطية التعهدات

• مسألة التدقيق الأساسية:

يتعرض بنك اليوفاب الدولي-تونس في إطار أنشطته لمخاطر القروض. ويتولى البنك تقييم المخاطر الثابتة بصفة فردية وفقا لمعايير تغطية المخاطر ومتابعة التعهدات موضوع منشور البنك المركزي عدد 24 لسنة 1991 كما تم إتمامه وتفقيحه بالنصوص اللاحقة.

من جهة أخرى، يقوم البنك بتكوين مدخرات جماعية لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية والتعهدات التي تتطلب متابعة خاصة (الأصناف 0 و1) عملا بمتطلبات المنشور عدد 20 لسنة 2012 كما تم إتمامه وتفقيحه بالنصوص اللاحقة.

لقد اعتبرنا أن تقييم مخاطر القروض وتغطية التعهدات تمثل مسألة أساسية في التدقيق نظرا لأهمية التعهدات سواءا منها المضمنة بالميزانية أو خارجها و المتعلقة بالحرفاء و المؤسسات المالية، والتي بلغت في نهاية السنة المحاسبية **351,461** مليون دولار أمريكي صافية من المدخرات والفوائد المؤجلة، البالغة تباعا **21,021** مليون دولار أمريكي و **9,594** مليون دولار أمريكي.

حيث أن تصنيف الإعتمادات وتقييم الضمانات المقبولة تعتمد على معايير تقييم نوعية وكمية تتطلب درجة عالية من التقدير حسب الحكم المهني للمدقق.

• الإجراءات المعتمدة:

لقد قمنا بتقييم نظام الرقابة الداخلية للبنك المتعلق بتحديد وتقييم مخاطر القروض. وشملت أعمال المراقبة التي قمنا بها أساسا :

- تقييم نجاعة نظام الرقابة الداخلية فيما يتعلق بتحديد وتقييم مخاطر القروض وتصنيف التعهدات وتغطية المخاطر وتأجيل الفوائد؛
- مطابقة المنهجية المعتمدة من طرف البنك لمتطلبات البنك المركزي؛
- تقييم ملائمة المعايير النوعية المعتمدة في تصنيف التعهدات ومراقبة سلوكيات الحرفاء من حيث الاستخلاصات في فترات مختلفة؛
- فحص الضمانات المقبولة في تقييم المدخرات و تقييم كفاية الفرضيات المعمول بها ؛
- تطبيق إجراءات تحليلية بشأن تطور التعهدات والمدخرات؛
- التأكد من استمرارية طرق تحديد المدخرات الجماعية ،
- التثبت من المعلومات الواردة في الإيضاحات حول القوائم المالية.

3.2- تسجيل إيرادات الفوائد والعمولات ضمن النتائج

• مسألة التدقيق الأساسية :

بلغت الإيرادات الصافية المتأتبة من الفوائد والعمولات المسجلة ضمن نتائج سنة 2025 مبلغ قدره 9,834 مليون دولار أمريكي بالنسبة للفوائد و 5,370 مليون دولار أمريكي بالنسبة للعمولات، ويمثل إدراج الفوائد والعمولات أمراً رئيسياً للتدقيق بسبب أهمية هذا البند، وبالنظر لارتباط إيرادات البنك بنسب الفائدة سارية المفعول وبالعمولات المعتمدة وجداول استخلاص القروض.

• الإجراءات المعتمدة

لقد قمنا بتقييم نظام الرقابة الداخليّة للبنك والمتعلق بتسجيل إيرادات القروض والعمولات ضمن النتائج وشملت أعمال الرقابة التي قمنا بها أساساً:

- تقييم النظام المعلوماتي للبنك باعتبار الإدماج الآلي للإيرادات ضمن المحاسبة؛
- امتثال البنك لأحكام المعيار المحاسبي عدد 24 والمتعلق "بالتعهدات والإيرادات ذات الصلة في المؤسسات البنكية"؛
- تقييم السياسات والإجراءات والضوابط في الاعتراف بالإيرادات وتسجيلها؛
- موثوقية الطرق المعتمدة في تأجيل الفوائد؛
- تطبيق إجراءات تحليلية بشأن تطور الفوائد والعمولات وفقاً لمؤشرات نشاط البنك، سياسات التسعير والقوانين المتعلقة بها؛
- التثبت من المعلومات الواردة في الإيضاحات حول القوائم المالية.

4- ملاحظات ما بعد الرأي

4-1 القضايا الجبائية

دون أن نؤس من رأينا المذكور أعلاه، نعلمكم بما يلي:

- خضع بنك اليوفاب الدولي - تونس خلال سنة 2019 إلى عملية مراقبة لوضعيته الجبائية، شملت مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من أفريل 2015 إلى 31 ديسمبر 2017 وقد وقع بتاريخ 01 أوت 2019 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكميلية قدرها 12,869 مليون دينار بما في ذلك الخطايا بقيمة 4,103 مليون دينار و ضبط فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 ب 98 ألف دينار أي بطرح مبلغ الأصول الجبائية بما قدره 1,112 مليون دينار.

وقد مكنت الاعتراضات المقدمة من طرف البنك طبقا لأحكام مجلة الحقوق والإجراءات الجبائية إلى تقليص التعديلات الجبائية وإبرام صلح جزئي بمبلغ 696 ألف دينار تونسي كأصل الدين بعد الاعفاء من الخطايا التأخير بموجب الفصل 67 من قانون المالية لسنة 2022 في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية بمبلغ 1,150 مليون دينار تونسي و الغاء فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 بما قدره 1,210 مليون دينار.

- كما خضع البنك خلال سنة 2023 إلى عملية مراجعة معمقة للوضعية الجبائية للبنك تشمل مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من 01 جانفي 2019 إلى 31 ديسمبر 2021. قد وقع بتاريخ 02 أكتوبر 2023 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكملية قدرها 6.615 مليون دينار تونسي مكونة من 2.518 مليون دينار كأصل أداء و 4.097 دينار كخطايا تأخير مع فائض الضريبة المقدرة ب 2.091 مليون دينار وعليه يصبح المبلغ المستوجب 3.616 مليون دينار. وقد مكنت الاعتراضات المقدمة من طرف البنك طبقا لأحكام مجلة الحقوق والإجراءات الجبائية إلى تقليص التعديلات الجبائية وإبرام صلح جزئي بمبلغ 426 ألف دينار تونسي كأصل الدين و الاعفاء من خطايا التأخير بموجب الفصل 58 من قانون المالية لسنة 2024 في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية بمبلغ 3.219 مليون دينار تونسي و احتساب فائض الضريبة على الشركات بما قدره 2.091 مليون دينار تونسي.

من جهة أخرى، نشير إلى أن البنك قد تلقى بتاريخ 26 ديسمبر 2025 إشعاراً من قبل الإدارة العامة للأداءات بإعتزام مصالح إدارة المؤسسات الكبرى القيام بمراجعة معمقة للوضعية الجبائية للبنك تشمل مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من 01 جانفي 2022 إلى 31 ديسمبر 2024. وتجدر الإشارة أن القوائم المالية للبنك في 31 ديسمبر 2025 تتضمن مجموع منخصصات متعلقة بتغطية المخاطر الجبائية بقيمة 8.894 مليون دولار كما هو مبين بالتوضيح عدد 13.

2-4 القضايا القانونية

- قامت مجموعة التمويل و التجارة الدولية « **ITF** » برفع قضية ضد بنك اليوفاب الدولي - تونس طالبة إلزام البنك بأن يؤدي لها مبلغ 5,324 مليون أورو كتعويض لخسائر لحقتها حسب إدعائها جراء عدم خلاص البنك لإعتماد مستندي لصالحها. و قد تم تعيين خبير من قبل المحكمة لتقدير قيمة هذه الخسائر إن وجدت. وقد تم الحكم ابتدائياً لصالح البنك بعدم سماع الدعوى الأصلية غير أن المدعية قامت باستئناف هذا الحكم. و تمالت الجلسات إلى حين صدور الحكم بتاريخ 2023/11/30 والصادر لفائدة البنك حيث قضت المحكمة نهائياً بقبول الإستئنافين الأصلي والعرضي شكلاً وفي الأصل بإقرار الحكم الابتدائي وحل المصاريف القانونية على المستأنفة في شخص ممثل القانوني وتخطيتها بالمال المؤمن وتغريمها لفائدة المستأنف ضدها في شخص ممثلها القانوني بألف دينار لقاء أجرة محاماة عن هذا الطور.

تولت مجموعة التمويل و التجارة الدولية تعقيب القرار الاستثنائي و قضت محكمة التعقيب بقبول مطلب التعقيب شكلا و أصلا و نقض لقرار المطعون فيه و إحالة القضية على محكمة الإستئناف بتونس للنظر فيها مجددا بهيئة أخرى.

تمت إعادة نشر القضية بمحكمة الإستئناف بتونس ومازالت القضية جارية محددة لجلسة 2026/03/30

- قامت شركة اللف بالألومنيوم و المشروبات الغازية برفع قضية ضد بنك اليوفاف الدولي- تونس تتعلق أساسا بتصحيح إجراءات عقلة توقيفية بين أيدي بنك اليوفاف الدولي إستنادا إلى حكم صادر ضد شركة أنترناسيونال سيسترز و طالبة إعتبار البنك مدينا و إلزامه بدفع مبلغ 8,053 مليون دينار تونسي مدعية تقديمه لتصريح غير صحيح. و قد تولى بنك اليوفاف الدولي تقديم الوثائق و التقارير التي تدفع الإدعاء و تبين سلامة تصاريحه. هذا و لا تزال القضية مدشورة أمام المحكمة و لم يصدر فيها حكم بعد وبناء عليه لم يتم البنك بقيد أي مختصات بعنوان مخاطر متعلقة بهذه القضية علما و أن المحكمة قامت بتعيين خبير مختص وأخرت الجلسة الى تاريخ 2026/05/05 للجواب على تقرير الاختبار.

- رفعت شركة الريان للصناعات الغذائية دعوى قضائية ضد المصرف للمطالبة بأداء مبلغ مالي قدره 554 ألف دينار تونسي إضافة إلى الفوائد والمصاريف القانونية. تتعلق الدعوى بإعتماد مستندي رقم 0501130-2018 صادر عن المصرف التجاري الوطني بأمر من شركة ليبيا الخالدة و المعزز من طرف مصرف اليوفاف تحت رقم TF 16173106997 لصالح شركة الريان للصناعات الغذائية و المبلغ من طرف البنك الفلاحي الوطني تونس و نظرا للتقديم غير المطابق للمستندات لوجود اختلافات تم رفض المستندات من طرف البنك المصدر و البنك المعزز الأمر الذي اعترضت عليه الشركة المدعية وطلبت الزامنا بأن تؤدي لها باقي قيمة الاعتماد الذي تم رفضه لوجود اختلافات مع العلم و أن القضية مازالت جارية و مؤجلة لجلسة 2026/03/18.

- تم بتاريخ 2021/07/09 إنقاع حجز على الحسابات البنكية لشركة افريقيا للتجارة والاستثمار لخلاص دين قدره 6,809,793.830 دينار تولى البنك تقديم تصريحه السلبي في الأجال القانونية وبين للمحكمة أن الحسابات البنكية مجمدة بمقتضى قرارات مجلس الأمن وكذلك امتثالا لمراسلة البنك المركزي التونسي. و حيث اعتبرت شركة معاملات للخدمات و التجارة الدولية أن التصريح السلبي المقدم من طرف البنك هو تصريح كاذب و غير مطابق للواقع و اعتبرت أن التصريح متضارب علما و أن القضية مازالت جارية و محددة لجلسة 2026/03/26.

- تم بتاريخ 2021/07/09 إنقاع حجز على الحسابات البنكية لشركة افريقيا للتجارة والاستثمار لخلاص دين قدره 2,431,529.830 دينار. تولى البنك تقديم تصريحه السلبي في الأجال القانونية وبين للمحكمة أن الحسابات البنكية مجمدة بمقتضى قرارات مجلس الأمن وكذلك امتثالا لمراسلة البنك المركزي التونسي. وحيث اعتبرت شركة معاملات أن التصريح السلبي المقدم من طرف البنك هو تصريح كاذب و غير مطابق للواقع و اعتبرت أن التصريح متضارب علما و أن القضية الإستئنافية مازالت جارية مؤجلة لجلسة 2026/04/01.

- وتجدر الإشارة أن القوائم المالية للبنك في 31 ديسمبر 2025 تتضمن مجموع مخصصات متعلقة بتغطية مخاطر القضاها القانونية بقيمة 1.519 مليون دولار كما هو مبين بالتوضيح عدد 13.

5- تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

إن مسؤولية إعداد تقرير التصرف هي من مشمولات مجلس الإدارة.

إن رأينا حول القوائم المالية لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، و بالتالي فإننا لا نقوم بإبداء رأي حول هذا التقرير.

طبقا لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تنحصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات البنك المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم المالية. وفي هذا الصدد، تشمل أشغالنا فحص تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهرية بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا من خلال أعمالنا إحتواء تقرير التصرف أخطاء جوهرية، وجب علينا التوقف عندها والإفصاح عنها ضمن تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والإفصاح عنه في هذا الصدد.

6- مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول القوائم المالية

إن إعداد وعرض قوائم مالية مطابقة للنظام المحاسبي للمؤسسات هي من مسؤولية مجلس الإدارة و تشمل هذه المسؤولية إرساء نظام الرقابة الداخلية الذي يعتبر ضروريا لإعداد قوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد القوائم المالية، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقدير ما إذا كان البنك قادرا على مواصلة نشاطه والإفصاح، إن إقتضى الأمر ذلك، عن المسائل المتعلقة بالاستمرارية و يقع تطبيق المبدأ المحاسبي الخاص باستمرارية النشاط، إلا إذا ارتأت الإدارة خلاف ذلك إراديا أو في غياب بديل واقعي لمواصلة النشاط. ويقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للبنك.

7- مسؤولية مراقبي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت القوائم المالية ككل خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ، وإصدار تقرير مدققى الحسابات الذي يتضمن رأينا.

التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائماً عن خطأ جوهري إن وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتمال أو خطأ، وتعتبر جوهرياً إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، إفراداً أو إجمالاً، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساسها هذه القوائم المالية.

كجزء من أعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني مع الاستدلال بالحس الناقد في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم الأخطاء الجوهريّة في القوائم المالية، سواء كانت ناتجة عن الاحتمال أو الخطأ وكذلك تصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهريّة خاطئة، ناتجة عن الاحتمال، أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهريّة خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الاحتمال على تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو إفادات مضللة أو تجاوز الرقابة الداخلية.
- تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.
- إستنتاج مدى ملائمة استخدام الإدارة لمبدأ الاستمرارية المحاسبي، واستناداً إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهري يتعلق بالأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكاً كبيرة حول قدرة البنك على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خلصنا إلى وجود عدم يقين جوهري، فإنه يتوجب علينا لفت الانتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في القوائم المالية، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع البنك للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.
- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للقوائم المالية وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل الأحداث الأساسية بطريقة عادلة.

- إننا نتواصل مع الإدارة فيما يتعلق، من بين أمور أخرى، بنطاق التدقيق وتوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

تقدم أيضا للقائمين على الحكومة بيانا بأننا قد امتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبذلكم بجميع العلاقات وغيرها من المسائل التي يعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، وسبل الحماية منها إن لزم الأمر.

من بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحكومة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق في القوائم المالية للفترة الحالية والتي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقرير مدقق الحسابات باستثناء ما تحظره النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا - في حالات نادرة للغاية - أن أمرا ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق مزاياها التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II- تقرير حول المتطلبات القانونية والتنظيمية الأخرى:

في نطاق مهمتنا القانونية لمراجعة الحسابات قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

طبقا لأحكام الفصل الثالث من القانون 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قمنا بتقييم عام لفاعلية نظام الرقابة الداخلية بالبنك. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وإرساء نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفاعليته وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

إن الفحوص التي قمنا بها قد بينت جملة من النقص في منظومة الرقابة الداخلية للبنك ثم ذكرها صلب خطاب التوصية الذي تم توجيهه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي والإدارة العامة للبنك و الذي يمثل جزءا من هذا التقرير.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها

عملا بأحكام المادة 19 من المرسوم رقم 2728 لسنة 2001، قمنا بالتثبت بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن البنك للأحكام الجاري بها العمل.

تقع مسؤولية ضمان الإلتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستنادا إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظات جوهرية حول احترام البنك للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

تونس، في 27 مارس 2026

مراقبو الحسابات

عن مكتب أورفا أوديت

منعم بن أحمد



عن مكتب استشارة تصريف وحوكمة

هيثم عمر



التقرير الخاص لمراقبي الحسابات

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025

السادة مساهمي "بنك اليوباف الدولي- تونس"،

عملا بأحكام الفصلين 43 و 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية واستنادا إلى أحكام الفصل 200 "جديد" وما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تُحيطكم علما في ما يلي بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنصوص عليها في الفصول المذكورة أعلاه.

تتمثل مسؤولياتنا في التثبت من احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الإتفاقيات والعمليات وترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مسمولياتنا البحث بصفة خاصة و بطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الإتفاقيات والعمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص والمعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات والعمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا والتي تمكنا من الحصول عليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسباب تكوينها ومدى جدواها. يعود إليكم النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الاتفاقيات و من القيام بها و ذلك من أجل المصادقة عليها.

واجبات وتعهدات البنك تجاه المسيرين:

عملا بمقتضيات الباب الثاني والفقرة الخامسة من الفصل 200(جديد) من مجلة الشركات التجارية نشرف بمدكم بواجبات وتعهدات البنك تجاه مسيريه.

1- تجاه المدير العام:

❖ منح البنك للمدير العام الحالي بعنوان سنة 2025:

جراية سنوية خام بقيمة 123,686 دولار أمريكي (بما في ذلك مخصصات صندوق التقاعد بإعتبار الفوائد بقيمة 11,271 دولار أمريكي) .

- إمتيازات عينية قدرت ب **6,603** دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء وهاتف).

- مكافأة حضور لجنة التعيينات والتأجير بقيمة **1,250** دولار أمريكي.
- كما وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمّل مصاريفها كاملة.

2- تجاه المدير العام السابق:

❖ منح البنك للمدير العام السابق بعنوان سنة 2025 :

- جناية خام بقيمة **254,365** دولار أمريكي (بما في ذلك منخصصات صندوق التقاعد بإعتبار الفوائد بقيمة **24,158** دولار أمريكي) .

- منحة لحماية الخدمة والأجهزة المدفوعة بقيمة **291,134** دولار أمريكي
- إمتيازات عينية قدرت ب **13,503** دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء وهاتف).

- كما وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمّل مصاريفها كاملة.

3- تجاه المدير العام المساعد:

❖ منح البنك للمدير العام المساعد بعنوان سنة 2025 :

- جناية سنوية خام بقيمة **216,323** دولار أمريكي (بما في ذلك منخصصات صندوق التقاعد بإعتبار الفوائد بقيمة **21,159** دولار أمريكي).

- إمتيازات عينية قدرت ب **463** دولار أمريكي (تذاكر طائرة واسترجاع مصاريف مداواة).
- وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام المساعد مع تحمّل مصاريفها كاملة.

4- أعضاء مجلس الإدارة :

- مصاريف ومكافأة سنوية بعنوان سنة **2025** بلغت **791,656** دولار أمريكي.

إن واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيرين كما هو مبين في الفوائم المالية في 31 ديسمبر 2025 تفضل كالاتي :

أعضاء مجلس الإدارة		المدير لعام المساعد		المدير لعام (السابق)		المدير لعام (الحالي)		
ليون مستطعة في 31/12/2025	مصاريف السنة	ليون مستطعة في 31/12/2025	مصاريف السنة	ليون مستطعة في 31/12/2025	مصاريف السنة	ليون مستطعة في 31/12/2025	مصاريف السنة	
501,625	791,656	-	195,627		534,844	-	120,268	جرايات، منح ومكافآت
-	-	25,258	21,159	-	24,158	13,519	11,271	صندوق لتقاعد
-	-	5,945	5,945	-	-	3,191	3,191	مخصص مكلفة نهلية للخدمة
-	-	18,129	18,129	-	-	17,769	17,769	إجرات سنوية غير مستهلكة
501,625	791,656	49,332	240,861	-	559,001	34,479	152,499	المجموع

من جانب آخر نخططكم علما بأن مجلس إدارتكم لم يعلمنا بوجود عمليات أخرى خلال سنة 2025 تدخل في نطاق أحكام الفصول 43 و62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس، في 27 مارس 2026

مراقبو الحسابات

عن مكتب اورقا أوديت

منعم بن أحمد




عن مكتب استشارة تصرفنا وحوكمة

هيثم عمر



استشارة، تصريف وحوكمة
C.M.G
شركة خبرة في المحاسبة
المعرف الوحيد: T 1146827

Avis des sociétés (*)

ETATS FINANCIERS

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit)

(*) Le CMF a invité la société à procéder aux rectifications nécessaires et à fournir les notes complémentaires et rectificatives afférentes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025, ci-joints. Les états financiers dûment rectifiés et complétés par les notes correspondantes seront publiés dès leur transmission par la société. Il en est de même pour les états financiers consolidés arrêtés à la même date.

BILAN
Exercice clos au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	AC01	694 083	694 083
Moins : Amortissements	AC02	-580 612	-455 615
Immobilisations corporelles	AC03	30 065 937	29 512 945
Moins : Amortissements	AC04	-14 421 647	-13 258 468
Immobilisations financières	AC05	3 425 444	3 406 224
Moins : provisions	AC06	0	0
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i>19 183 205</i>	<i>19 899 169</i>
Autres actifs non courants	AC07	72 950	131 015
<i>Total des actifs non courants</i>		<i>19 256 155</i>	<i>20 030 184</i>
 <u><i>ACTIFS COURANTS</i></u>			
Stocks	AC08	9 329 832	12 157 842
Moins : provisions	AC09	0	-30 438
Clients et comptes rattachés	AC10	14 510 753	12 216 106
Moins : provisions	AC11	-973 480	-1 056 400
Autres actifs courants	AC12	3 521 525	3 241 845
Moins : provisions	AC13	-306 207	-297 218
Liquidités et équivalents de liquidités	AC14	1 883 202	684 439
Moins : provisions	AC15	-2 979	0
TOTAL ACTIFS COURANTS		27 962 646	26 916 176
TOTAL ACTIFS		47 218 801	46 946 360

BILAN
Exercice clos au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<i>CP01</i>	14 662 164	14 662 164
Réserves	<i>CP02</i>	923 035	887 353
Prime d'émission	<i>CP03</i>	4 316 892	4 316 892
Autres capitaux propres	<i>CP04</i>	584 802	682 281
Résultats reportés	<i>CP05</i>	91 474	358 307
Effet de modification comptable	<i>CP06</i>	52 449	52 449
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		20 630 815	20 959 446
Résultat de l'exercice	<i>CP07</i>	-1 414 135	355 335
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		19 216 681	21 314 781
<u>Passifs</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	<i>P01</i>	2 804 013	4 279 244
Provisions	<i>P02</i>	0	17 330
<i>Total des passifs non courants</i>		2 804 013	4 296 574
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P03</i>	8 370 165	5 746 385
Autres passifs courants	<i>P04</i>	3 405 298	2 330 419
Autres passifs financiers	<i>P05</i>	13 025 150	11 487 955
Concours bancaires	<i>P06</i>	397 495	1 770 246
<i>Total des passifs courants</i>		25 198 107	21 335 005
<i>Total des passifs</i>		28 002 120	25 631 579
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		47 218 801	46 946 360

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R01	34 325 370	34 926 218
Autres produits d'exploitation	R02	97 479	117 306
<i>Total des produits d'exploitation</i>		34 422 849	35 043 524
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R03	219 570	-674 933
Achats d'approvisionnement consommés	R04	20 330 116	21 428 417
Charges de personnel	R05	4 691 875	2 539 980
Dotations aux amortissements et aux provisions	R06	2 056 105	2 249 242
Autres charges d'exploitation	R07	4 713 234	6 781 779
<i>Total des charges d'exploitation</i>		32 010 900	32 324 485
<i>Résultat d'exploitation</i>		2 411 949	2 719 039
Charges financières nettes	R08	-2 438 578	-2 586 887
Produits des placements	R09	479	410
Autres gains ordinaires	R10	202 763	434 258
Autres pertes ordinaires		-16 438	-114 417
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		160 175	452 403
Impôt sur les bénéfices		-37 829	-97 068
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		122 346	355 335
Éléments extraordinaires (gains/pertes)		-1 536 481	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-1 414 135	355 335
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<i>Résultats après modifications comptables</i>		-1 414 135	355 335

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		-1 414 135	355 335
Ajustement pour :			
*Amortissements et provisions	R06	2 056 105	2 249 242
*Variations des :			
Stocks		2 828 010	975 911
Créances		-2 294 647	-1 509 090
Autres actifs		-279 681	384 101
Fournisseurs et autres dettes		3 698 659	3 695 689
Autres actifs non courants		0	-31 000
*Plus ou moins-values de cession immob corporelles		-18 500	-376 639
*Quotte part de subvention inscrite aux comptes de résultats		-97 479	-117 306
*Ajustement pertes relatives sinistre dépôt local		0	-9 148
*Intérêts courus		-47 274	0
*Ajustement des décaissements sur CCA		0	0
*Ajustement V° compte dividendes à payer		-138	0
*Ajustement variation comptes CCA Office Store		0	-800 000
*Ajustement acquisition de titres de participation par conversion des créances		0	-1 700 000
*Ajustement encaissement créances sur cessions des titres de placements		0	-800 000
*Ajustement variation comptes créances sur cession immobilisations corporelles		0	435 452
* Ajustement gains/pertes extraordinaires		-740 854	0
*Ajustement variation provision pour risque et charges présentée au niveau des APC		23 010	-7 359
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		3 637 165	2 745 189
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	EFT02	-83 704	-1 890 450
Encaissements liés à la cession d'immob corporelles	EFT03	18 500	52 525
Décaissements liés à l'acquisition d'immob financières	EFT04	-19 220	-104 460
Encaissements liés à la cession d'immob financières		0	800 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-84 424	-1 142 384

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividende et autres distribution		-586 487	0
Encaissement d'emprunt		0	0
Remboursement d'emprunt	EFT01	-394 879	-2 078 259
Encaissement comptes courants actionnaires		100 000	0
Décaissement comptes courants actionnaires		-100 000	0

Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-981 366	-2 078 259
---	--	-----------------	-------------------

Variation de la trésorerie		2 571 513	-475 455
-----------------------------------	--	------------------	-----------------

Trésorerie au début de l'exercice	EFT05	-1 085 807	-610 352
--	--------------	-------------------	-----------------

Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT06	1 485 706	-1 085 807
--	--------------	------------------	-------------------

Solde Intermédiaire de Gestion
Exercice clos au 31/12/2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

Produits	2025	2024	Charges	2025	2024	Soldes	2025	2024
Produits			Charges			Soldes		
Revenus et autres produits d'exploitation	34 325 370	34 926 218	ou (Déstockage de production)	0	0			
Production stockée	-219 570	674 933						
Total	34 105 800	35 601 151	Total	0	0	Production	34 105 800	35 601 151
Production	34 105 800	35 601 151	Achats consommés	20 330 116	21 428 417	Marge / coût matières	13 775 684	14 172 734
Marge sur coût matières	13 775 684	14 172 734						
Subvention d'exploitation	0	0	Autres charges externes	4 586 666	6 668 201			
Total	13 775 684	14 172 734	Total	4 586 666	6 668 201	Valeur ajoutée brute	9 189 018	7 504 533
Valeur ajoutée brute	9 189 018	7 504 533	Impôts et taxes	126 568	113 578			
			Charges de personnel	4 691 875	2 539 980			
	9 189 018	7 504 533	Total	4 818 443	2 653 558	Excédant brut	4 370 575	4 850 974
Excédent brut d'exploitation	4 370 575	4 850 974						
Autres produits ordinaires	202 763	434 258	Autre charges ordinaires	16 438	114 417			
Produits financiers	479	410	Charges financières	2 438 578	2 586 887			
Reprise sur provisions	199 548	65 651	Dot° aux amort et aux prov.	2 255 653	2 314 893			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	97 479	117 306	Pertes ordinaires					
Transfert de charges	0	0	Impôts sur le résultat ordinaire	37 829	97 067			
Total	4 870 844	5 468 600	Total	4 748 498	5 113 264	Résultat des activités ordinaires	122 346	355 335
Résultat positif des activités ordinaires	122 346	355 335	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0		0	0
Gains extraordinaires	4 209 021	0	Pertes extraordinaires	5 745 501	0	Résultat net après modifications comptables	-1 414 135	355 335

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2025

I- Présentation de la Société

La société OFFICE PLAST S.A est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital initial d'un montant de 600 000 dinars qui a été porté à la suite de plusieurs augmentations de capital à un montant de 14 662 164 dinars.

La société a pour objet la fabrication des fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Au 31/12/2025 la structure de capital se détaille comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre des actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>Pourcentage</i>
ATD SICAR	4 148 304	1	28%
ABID YASSINE	3 051 493	1	21%
FCPR MAXULA JASMIN	1 378 248	1	9%
BNA ASSURANCES	769 179	1	5%
FCPR MAX ESPOIR	768 970	1	5%
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	651 274	1	4%
DIVERS ACTIONNAIRES	3 894 696	1	27%
TOTAL	14 662 164	1	100%

La société OFFICE PLAST S.A ne détient aucune action propre.

II- Principes et méthodes comptable

Les états financiers de la société sont élaborés et présentés conformément aux dispositions de la loi 96/112 (méthode autorisée).

Les états financiers sont :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers

III- Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société « OFFICE PLAST S.A » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

A. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Logiciels	3 ans	33%
* Sites web	3 ans	33%

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Constructions	20 ans	5%
* Matériels industriels	10 ans	10%
* Outillage industriels	10 ans	10%
* Matériels de transport	5 ans	20%
* Matériels informatiques	3 ans	33%
* Installations générales	10 ans	10%
* Equipements de bureau	5 ans	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers (contrat de location –financement):

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versés. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur cout d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relatives aux placements.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « stocks », aux couts d'acquisition déterminé selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « Stocks » aux couts de production selon la méthode de cout moyen pondéré. La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

G. Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement dont la société a bénéficié sont enregistrées dans la comptabilité dès la réalisation des conditions liées. Ainsi que l'amortissement des dites subventions se fait conformément à la norme comptable N° 12 relatives aux subventions.

IV- Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissements d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relative pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

Les ajustements ci-dessus présentés ont été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023 pour un montant net d'impôt de 52 449 dinars.

Pour des besoins de comptabilité, les données de l'exercices 2022 ont fait l'objet de retraitements en proforma ce qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation de capitaux propres dudit exercice de 52 449 Dinars ainsi que le rubriques « Etat subvention à recevoir », « Etat impôts et taxes », « Autres capitaux propres », « Résultat reportées » et « Impôts sur les société ».

V- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement post clôture de nature à alerter la fiabilité des présents états financiers ne s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date où ces derniers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

VI- Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société « **OFFICE PLAST SA** » présente ci après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s’inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

A. Mode de gouvernance

a- Rôle du Conseil d’Administration : Le Conseil d’Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu’ils sont susceptibles d’avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d’exploitation ou les perspectives. A ce titre, le Conseil d’Administration

- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires

b- Rôle de la Direction Générale : La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif. A ce titre, elle :

- Formalise des politiques et et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting

B. Stratégie ESG

La Société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les secteurs d’activité des clients et fournisseurs étrangers ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients étrangers et aux produits.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ; et
- Renforcer le processus de gestion de la qualité.

C. Gestion des risques et opportunités ESG

a- Gestion des risques

Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d’arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n’a été identifié comme ayant une incidence financière

significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

b- Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque.) constitue pour la Société un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande. Cette orientation réduira indirectement les impacts environnementaux des activités financées et renforce le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la Société contribueront également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

D. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

VII- Faits marquants de l'exercice

Un incendie s'est déclaré le 25 juin 2025, occasionnant d'importants dégâts matériels pour la société :

- Un dépôt de stockage a été détruit, dont la valeur comptable nette s'élevait à 1 117 850 Dinars à la date de l'événement.
- Des stocks pour un montant de 4 627 651 Dinars ont également été sinistrés.

À la suite de cet incident, la société a présenté une demande d'indemnisation auprès de son assureur. Un acompte de 4 209 020 Dinars a été versé à ce titre. Il est à préciser qu'il s'agit d'un versement partiel et que le montant définitif de l'indemnisation reste en cours de détermination par l'assureurs

VIII- Informations détaillées

ACTIFS

AC01&AC02&AC03&AC04 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 15 757 761 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2024	Acquisitions/Reclassement	Cession/Reclassement*/ Sortie incendie**	Valeurs Bruts au 31/12/2025	Amortissements cumulés 2024	Amortissements Cessions/sortie incendie**	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	VCN 2025
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
* Sites web	19 401	0	0	19 401	-19 401	-0	0	- 19 401	0
* Logo	481	0	0	481	-481	-0	0	-481	0
* Concessions, Marques et Brevets	271 104	0	0	271 104	-106 402	-0	- 89 464	-195 866	75 238
* Logiciels	403 098	0	0	403 098	- 329 331	-0	-35 532	-364 863	38 235
Total Immobilisations incorporelles	694 083	0	0	694 083	-455 615	-0	- 124 997	-580 612	113 472
<u>Immobilisations corporelles</u>									
Terrains	1 228 754	0	-0	1 228 754	0	0	0	0	1 228 754
Constructions	4 371 996	147 004	- 1 721 878**	2 797 121	-1 852 011	645 469**	-175 553	-1 382 095	1 415 026
Matériel Industriel	12 633 922	1 740 369	-115 992**	14 258 299	-7 963 416	78 251**	-1 082 705	-8 967 870	5 290 428
Outillage industriel	426 648	59 460	- 8 982**	477 126	-182 660	6 079**	-43 622	-220 204	256 923
Matériel de transport	46 603	0	-0	46 603	-19 347	0	-6 061	- 25 407	21 196
Matériel Informatique	356 935	4 630	-0	361 565	-322 494	0	-15 671	-338 166	23 400
Installations générales, agencements divers	3 861 475	113 349	-0	3 974 824	-1 753 087	0	-375 954	- 2 129 040	1 845 784
Équipement de bureau	288 179	36 551	- 11 852**	312 878	-196 394	11 055**	-35 517	-220 856	92 022
Immobilisations à statut juridique particulier	1 402 448	504 116	-34 829	1 871 735	-969 057	34 829	-203 781	-1 138 009	733 726
Immobilisation en cours	4 895 986	A 1 707 045	-1 866 000*	4 737 031	0	0	0	0	4 737 031
Total Immobilisations corporelles	29 512 945	4 312 525	-3 759 533	30 065 937	-13 258 468	775 683	-1 938 863	- 14 421 647	15 644 289
Total	30 207 028	4 312 525	-3 759 533	30 760 020	-12 433 060	775 683	-2 063 859	-15 002 259	15 757 761

(A) Dont 1 022 679 dinars représentant des transferts de charges au titre des charges engagées pour mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue d'un matériel industriel.

AC05&AC06 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 425 444 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (*)	3 298 120	3 298 120
Dépôts et cautionnements versés	127 324	108 104
Total	3 425 444	3 406 224
Provisions	-0	-0
Total	3 425 444	3 406 224

(*) Les titres de participation sont comptabilisés initialement au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société Office Plast). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat. Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

Au 31 décembre 2025 les titres de participation s'élèvent à 3 298 120 dinars se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur brute au 31/12/2024
Office Store SARL	1 170 000	1 170 000
Office Distribution SARL	1 980 000	1 980 000
GIE OPAP	46 000	46 000
Filiale France OP	102 120	102 120
Total	3 298 120	3 298 120

AC07 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 72 950 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libelle	31/12/2024	Résorption 2025	Acquisitions 2025	31/12/2025
Frais préliminaires	3 167	-3 167	0	0
Charges à répartir	127 848	-130 809	75 911	72 950
Total	131 015	-133 976	75 911	72 950

AC08&AC09 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 9 329 832 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières	3 741 287	3 186 625
Pièces de rechange et consommables	645 594	634 307
Produits finis	804 187	4 321 446
Produits semi-finis	4 138 764	4 015 464
Total brut	9 329 832	12 157 842
Provisions	-0	-30 438

Total	9 329 832	12 127 404
--------------	------------------	-------------------

AC10&AC11 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 537 273 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients locaux	11 932 084	7 264 618
Clients étrangers	1 548 356	3 355 072
Clients effets à recevoir	56 833	603 420
Clients douteux	973 480	992 996
Total brut	14 510 753	12 216 106
Provisions	-973 480	-1 056 400
Total net	13 537 273	11 159 706

AC12&AC13 : Autres actifs courants :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 215 318 DT au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs avances et acomptes	65 424	64 024
Personnels avances et acomptes	334 079	265 486
Retenue à la source	14 539	0
Consignations compagnie	55 268	55 268
Encaissements factoring	3 140	11 427
Fonds de garantie FACTORING	42 512	28 036
Etat crédit IS	851 114	784 978
Etat crédit de TVA à reporter	1 216 536	1 285 860
Compte courant-PAP	7 359	7 359
Compte courant-OFFICE STORE	19 372	5 000
Débiteurs créditeurs divers caution douane	619 965	90 247
Etat subvention à recevoir	78 357	415 578
Intérêts courus-Comptes courants associés	55 768	55 368
Produits à recevoir	40 000	40 000
Compte d'attente	34 820	35 732
Charges constatées d'avance	83 272	97 482
Total brut	3 521 525	3 241 845
Provision	-306 207	-297 218
Total net	3 215 318	2 944 627

AC14 & AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 880 223 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
---------	------------	------------

Impayés endossement	1 158 982	338 475
Chèques à encaisser	23 161	0
UNIFACTOR	20 000	12 011
WIFAK BANK	50 738	76 379
ZITOUNA	2 718	0
ATB	458	458
ATTIJARI en euros	12 856	0
Compte STB indisponible	1 023	1 023
STB en dinars	89 546	0
STB en dollars	244	393
STB en euros	80 157	210 226
BH TND	9 147	38 843
BIAT	404 886	4 121
Caisses	29 286	2 510
Total brut	1 883 202	684 439
Provisions sur comptes liquidités	-2 979	-0
Total	1 880 223	684 439

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01, CP02, CP03, CP04, CP05, CP06 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest	QP Subvention d'invest	Prime d'émission	Résultats reportés	Modification comptables	Résultat de l'exercice	Total
<u>Situation au 31/12/2024</u>	14 662 164	887 353	1 740 907	-1 058 626	4 316 892	358 307	52 449	355 335	21 314 781
Affectation des résultat	0	35 682	0	0	0	319 653	0	-355 335	0
*Dividendes	0	0	0	0	0	-586 487	0	0	-586 487
* Part des sub. D'invest. Inscrites en RT	0	0	0	-97 479	0	0	0	0	-97 479
* Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	-1 414 135	-1 414 135
<u>Situation au 31/12/2025</u>	14 662 164	923 035	1 740 907	-1 156 105	4 316 892	91 474	52 449	-1 414 135	19 216 681

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'action	14 662 164	14 662 164
Valeur nominale	1	1
Bénéfice	-1 414 135	355 335
Bénéfice par action	-0,096	0,0242

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 804 013 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires	934 065	1 915 575
Emprunts leasing	1 869 948	2 013 670
Emprunt CC BH EQUITY	0	350 000
Total	2 804 013	4 279 244

P02 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 370 165 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux	3 477 410	2 269 154
Fournisseurs étrangers	845 345	1 322 038
Fournisseurs effets à payer	4 043 326	2 124 537
Fournisseurs - factures non parvenues	0	26 571
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 084	4 084
Total	8 370 165	5 746 385

P03 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 405 298 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients- comptes créditeurs	372	372
Personnels rémunérations dues	34 069	39 417
Provision pour congés à payer et primes	360 752	245 760
Personnel charges à payer	0	1 988
Etat impôts & taxes	959 978	173 711
Echéancier amnistie	566 470	867 002
Compte courant - Office Plast Trading	24 753	24 752
Compte courant - Office Distribution	7 910	7 910
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	10 879	14 379
Dividendes à distribuer	6 442	6 304
Organismes sociaux	772 565	191 243
Provisions pour risques et charges CT	0	23 010
Charges à payer	661 108	734 571
Total	3 405 298	2 330 419

P04 : Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 025 150 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Echéance à moins d'un an emprunts bancaires	981 510	1 374 527
Echéance à moins d'un an emprunts leasing	602 747	416 181
Échéances à moins CC BH EQUITY	700 000	700 000
Impayés emprunts	599 120	437 807
Financements crédits de gestion	10 131 732	8 502 124
Intérêt courus	10 041	57 315
Total	13 025 150	11 487 955

P05 : Concours bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 397 495 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
STB –cautions	287	287
ZITOUNA	0	180 802
STB banque en dinars	0	156 457
ATTIJARI en Dinars	397 208	1 432 700
Total	397 495	1 770 246

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 34 325 370 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Ventes des produits finis "GMT"	101 743	77 452
Ventes des produits finis à l'export	17 896 498	21 217 492
Ventes exonères des produits finis	175 326	285 806
Ventes locales des produits finis	16 256 029	13 499 212
Rabais, remises et ristournes accordés sur le CA export	-104 226	-153 744
Total	34 325 370	34 926 218

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 97 479 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
QP subvention d'investissement inscrites aux résultats	97 479	117 306
Total	97 479	117 306

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève à 219 570 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation des stocks des produits finis	219 570	-674 933
Total	219 570	-674 933

R04 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 330 116 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Achat matières premières locales	7 307 367	4 766 921
Achats produits semi-finis locales	28 187	2 153
Achats matières premières étrangères	10 773 096	11 348 249
Frais sur importations	878 622	1 142 866
Achat d'emballages	1 002 958	664 074
Achats palettes en bois	230 570	179 074
Achat matières consommables	280 012	292 013
Achats non stockés de matières et fournitures	63 333	41 160
Sous-traitance liée à la production	447 073	0
Achats divers	75 432	71 147
Achats de carburant	209 748	257 165
Variation des stocks matières premières & fournitures	-989 542	601 218
Variation des stocks de marchandises	1 029 66	1 049 626
Pièces de rechanges	346 249	401 189
Eaux	20 047	27 564
Électricité	1 709 311	1 411 342
RRR accordés sur export	0	1 467
Achats produits semi-finis locales	28 187	2 153
Transfert de charge*	-1 022 679	-800 000
Total	20 330 116	21 428 417

(*) des soldes représentant des transferts de charge au titre des charges engagées pour mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue, d'un matériel industriel.

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 691 875 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et Compléments de salaires	3 875 264	2 157 272
Primes de rendements	130 152	-18 878
Congés à payer	-37 819	30 469
Charges sociales légales	742 270	371 117
Total	4 691 875	2 539 980

R06 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 056 105 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux amortissements des immob incorporelles	124 996	126 470
Dotation aux amortissements des immob corporelles	1 938 863	2 007 178
Résorption des charges reportées	133 976	120 672
Reprise sur provisions des stocks	-30 438	-134 135
Dotations aux provisions des autres comptes débiteurs	-14 297	185 868
Reprise sur provisions des créances clients douteuses	-82 920	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	8 840
Reprise des provisions sur risque et charges	0	-65 651
Reprise des provisions des AAC	-14 075	0
Total	2 056 105	2 249 242

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 713 234 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Sous-traitance générale	1 464 420	3 516 741
Locations pour logistique	18 851	12 980
Charges locatives	89 453	10 569
Entretiens et réparations	524 805	422 545
Prime d'assurance	127 183	93 989
Assurance-crédit	0	32 108
Commissions sur ventes	389 266	492 454
Etudes et recherches de fonctionnement	71 757	92 047
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	326 806	272 054
Droit de douane sur export	5 664	6 143
Publicités, publications et relations publiques	17 323	88 429
Publicités et cadeaux	8 890	22 815
Transports de biens	904 887	1 054 246
Déplacements, missions et réceptions	220 086	166 753
Dons et subventions	21 340	14 516
Frais postaux et frais de communication	30 014	31 372
Services bancaires et assimilés	318 421	293 441
Jetons de présence	47 500	45 000
Impôts, taxes et versement assimilés	126 568	113 578
Total	4 713 234	6 781 779

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 438 578 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts bancaires	270 519	405 429
Intérêts sur emprunt Leasing	87 202	49 505
Intérêts crédits de gestion	1 244 752	1 377 672
Intérêt CC BH EQUITY	123 997	188 418

Intérêts sur comptes courants bancaires	151 181	156 167
Commissions factoring	140 336	203 631
Intérêts de retard	76 245	43 696
Pertes de changes	463 233	174 628
Gains de changes	-118 888	-12 261
Total	2 438 578	2 586 887

R09 : Produits des placements

Les soldes des produits de placements s'élèvent à 479 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits des placements courants	79	410
Plus-value sur cession des actions	400	0
Total	479	410

R10 : Autres gains ordinaires

Les soldes des autres gains ordinaires s'élèvent à 202 763 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Différence de règlement	105	208
Apurement dettes	184 159	56 177
Produits divers	0	1 234
Produits sur cession des immobilisations	18 500	376 639
Total	202 763	434 258

R11 : Autres pertes ordinaires

Les soldes des autres pertes ordinaires s'élèvent à 16 438 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Pertes ordinaires	16 557	114 679
Différence de règlement	-118	-262
Total	16 438	114 417

R12 : Éléments extraordinaires (gains/pertes)

Le solde des éléments extraordinaire s'élèvent à 1 536 481 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Charges exceptionnelles	5 745 501	0
Gains extraordinaires	-4 209 020	0
Total	1 536 481	0

Un incendie s'est déclaré le 25 juin 2025, occasionnant d'importants dégâts matériels pour la société :

- Un dépôt de stockage a été détruit, dont la valeur comptable nette s'élevait à 1 117 850 Dinars à la date de l'événement.
- Des stocks pour un montant de 4 627 651 Dinars ont également été sinistrés.

À la suite de cet incident, la société a présenté une demande d'indemnisation auprès de son assureur. Un acompte de 4 209 020 Dinars a été versé à ce titre. Il est à préciser qu'il s'agit d'un versement partiel et que le montant définitif de l'indemnisation reste en cours de détermination par l'assureur

Note sur l'état des flux de trésorerie

EFT01 : Décaissements liés au remboursement des emprunts

Libelle	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Emprunts	2 804 013	4 279 244	-1 475 231
Passifs financiers	13 025 150	11 487 955	1 537 195
Intérêt courus	10 041	57 315	47 274
Emprunts leasing 2025	-	-	-504 116
Total	15 839 203	15 824 514	-394 879

EFT02 : Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations Incorporelles et corporelles

Libelle	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Immobilisations incorporelles	694 083	694 083	0
Immobilisations corporelles	30 065 937	29 512 945	-552 992
VB Immobilisations corporelles cédées	-	-	-34 829
VB Immobilisations acquise par leasing	-	-	504 116
Total	30 760 020	30 207 028	-83 704

EFT03 : Encaissements liés à la cession des immobilisations Incorporelles et Corporelles

Libelle	Montant en Dinars
Valeur de cession des immobilisations corporelles	18 500
Créances sur cessions d'immobilisations	0
Total	18 500

EFT04 : Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations financières

Libelle	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Immobilisations financières	3 425 444	3 406 224	-19 220
Total	3 425 444	3 406 224	-19 220

F05 : Trésorerie au début de l'exercice

Libelle	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidité	684 438
Concours bancaires	1 770 246
Total	-1 085 807

F06 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libelle	31/12/2025
Liquidités et équivalents de liquidité	1 883 202
Concours bancaires	397 495
Total	1 485 706

Note sur les parties liées

Conformément au paragraphe 3 de la Norme Comptable Tunisienne NCT 39 : « Sont considérées parties liées :

Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers ;

(2) les entreprises associées (voir NCT N°36, norme comptable relative aux participations dans des entreprises associées) ;

(3) les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;

(4) les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et

(5) les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers ».

Les opérations et transactions réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « NEW BOX TUNISIA S.A » un montant de 23 182 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 2- Durant l'année 2023, la société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :

- Montant 2 100 000 Dinars ;
- Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
- Remboursement : semestriel ;
- Commission d'étude : 5% ; et
- Taux d'intérêt 12 %.

À la date de clôture, l'encours de cette dette s'élève à 700 000 dinars.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 11 juillet 2023.

- 3- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « GMT SARL » un montant de 103 040 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 4- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 204 372 Dinars (TTC).
- 5- La société « OFFICE STORE S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 77 132 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens et de fournitures bureautiques.
- 6- La société « NEW BOX TUNISIA S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 763 893 Dinars (TTC) au titre des achats de matière
- 7- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 75 279 Dinars (TTC).
- 8- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » un montant de 18 839 975 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 9- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « MEDIPAP » un montant de 166 573 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis
- 10- Le solde du compte courant « Office PAP », au 31 Décembre 2025, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 11- Le compte courant de la filiale « Office Plast Trading » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Remboursement 2025	Alimentation 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
24 752	0	0	24 752

A ce titre aucune charge d'intérêt 2025 n'a été prise en compte par la société.

- 12-** Le compte courant de la filiale « OFFICE DISTRIBUTION SA » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Remboursement 2025	Alimentation 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la société n'a pas procédé à la prise en charge d'intérêt de l'exercice.

- 13-** Le compte courant actionnaire « OFFICE STORE S.A » n'a pas fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Alimentation 2025	Remboursement 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
5 000	100 000	-100 000	5 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SA » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. En 2025, un produit financier de 400 Dinars a été pris en compte.

- 14-** La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A» des notes de débit d'un montant de 121 881 Dinars (TTC) au titre frais financiers supportés en plus, pour le règlement de la société « OFFICE PLAST S.A»
- 15-** La société « OFFICE PLAST S.A» a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2025, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

Note sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2025											
Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 31/12/2024	Valeur totale en DT 31/12/2025	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions	Restant dû 31/12/2024	Restant dû 31/12/2025	Commentaires
* Engagements donnés: Garanties réelles: - Nantissement	ZITOUNA	TRAITE AVALISEE	0	0					0	0	
	STB	TRAITE AVALISEE	0	0					0	0	
		FINANCEMENT DEVISES	1 145 791	1 349 511					1 145 791	1 349 511	
		FINANCEMENT DE STOCKS	200 000	200 000					200 000	200 000	
		PFE	1 250 000	1 250 000					1 250 000	1 250 000	
		MCNE	335 000	37 000					335 000	37 000	
	BFPME	20000607	700 000	700 000					223 622	106 958	
Total 1			3 630 791	3 536 511					3 154 413	2 943 469	
* Engagements donnés: a- Garanties personnelles: - Caution solidaire b-Garanties réelles:	ZITOUNA	LD14							0	0	Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société. Hypothèques sur

- Nantissement -Hypothèques												le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;	
		FINANCEMENT CHIRAET	819 651	1 869 465					819 651	1 869 465			
	ATTIJARI		FINANCEMENT DEVISES	0	0					0	0		
			OBLIGATIONS BANCAIRES	40 215	0					40 215	0		
			PFE	1 250 000	1 320 000					1 250 000	1 320 000		
			MCNE	0	0					0	0		
			DECOUVERT MOBILISE	1 000 000	1 862 880					1 000 000	1 862 880		
			FINANCEMENT STOCKS	360 000	360 000					360 000	360 000		
			CMT695334	1 300 000	1 300 000					591 486	379 360		
			CMT 699106	1 723 000	1 723 000					0	0		
			CMT 699107	2 000 000	2 000 000					460 096	0		
			CMT 751185 MISE A NIVEAU	1 000 000	1 000 000					0	0		
	WIFAK BANK	CMT 8875	210 000	210 000					155 891	128 446	TERRAIN HIA		
	Total 2		9 702 867	11 645 345					4 677 340	5 920 151			

* Engagements donnés: a- Garanties réelles: -autres garanties	ATTIJARI	ATTIJ LEASING 734300	110 094	110 094					28 093	0	2 HONDA CITY
	ZITOUNA	LD1724100032	68 351	68 351					0	0	IVECO
		IJARA LD2108100098	108 132	108 132					31 338	0	PASSAT DGA
		LD1715700080- LEON	44 071	44 071					0	0	LEON
		LD1800500127	72 731	72 731					0	0	GETTA
		LD1910900014	45 040	45 040					0	0	CLIO
		LD2521700059		132 146					0	122 640	GOLF8
		LD2007800039	63 070	63 070					2 781	0	POLO8
	ATTIJARI	566400	27 620	27 620					0	0	NEMO
		CMT 781310	91 350	91 350					51 351	31 991	IVECO
		CMT 781450	145 250	145 250					58 993	36 752	COMPRESSEUR
		CMT 775420	129 056	129 056					66 073	37 803	SUNGYOUNG
		CMT 873220 BWD	255 803	255 803					249 505	208 986	BWD
		CMT 902160 BWD 3	0	371 970					0	336 385	3 VOITURES BWD
		CMT 818740	111 104	111 104					49 234	36 740	SYSTÈME DOSAGE
	WIFAK BANK	CONTRAT MOURABHA	2 101 467	1 932 875					2 101 467	1 932 875	
		CMT WIFAK EXCEPT COVID19	1 429 257	1 429 257					1 429 257	1 429 257	
		CMT WIFAK 338710 PACK CPP	1 239 053	1 239 053					1 109 336	1 049 943	PACK CPP

		CMT WIFAK 326490 ETERNA	757 900	757 900					588 569	449 752	ETERNA
		CMT WIFAK 334700 PARTNER	53 734	53 734					38 722	28 489	PARTNER
	BH EQUITY	CMT CC BH EQUITY	2 100 000	2 100 000					350 000	350 000	
Total 3			8 953 080	9 288 605					6 154 719	6 051 613	
Total Général			22 286 738	24 470 461					13 986 472	14 915 233	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société OFFICE PLAST S.A

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société OFFICE PLAST S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Les états financiers tels qu'ils sont joints au présent rapport faisant ressortir au 31 décembre 2025 un total bilan de 47 218 801 dinars, un chiffre d'affaires hors TVA de 34 325 370 dinars et un résultat déficitaire s'élevant à <1 414 135> dinars ainsi qu'une variation de trésorerie positive de 2 571 513 dinars.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte

sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1 Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2025 pour une valeur nette de 9 329 832 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 20 % du total des actifs). Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, les valeurs sont ramenées à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Selon la norme comptable n° 4 relative au Stock, l'évaluation à la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous du coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait l'objet d'achat en 2025. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.

- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût des produits finis et semis finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

3-2 Gains/pertes extraordinaires

➤ Risques identifiés

Un événement inhabituel est survenu au cours de l'exercice, relatif à un incendie ayant affecté un dépôt de stockage de la société. Ce sinistre a entraîné la destruction totale du local ainsi que l'endommagement complet des stocks qui y étaient entreposés, générant des pertes significatives tant au niveau des immobilisations que des stocks. Compte tenu de l'ampleur des dommages, de leur incidence sur la situation financière de la société, ainsi que du caractère exceptionnel et spécifique de cet événement, nous avons considéré ce point comme une question clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des circonstances du sinistre à travers l'observation physique et la consultation des constats des autorités compétentes et des échanges avec l'assureur ;
- Prendre connaissance des circonstances du sinistre, notamment à travers des observations physiques, la consultation des constats établis par les autorités compétentes et les échanges avec l'assureur ;
- Apprécier l'évaluation des pertes relatives aux immobilisations et aux stocks détruits, en examinant les méthodes retenues par la direction et en réalisant des tests de cohérence ;
- Vérifier la correcte comptabilisation et présentation des sorties d'actifs, conformément aux normes comptables en vigueur ;

- Apprécier le traitement comptable de l'indemnité d'assurance au regard des dispositions comptables applicables ;
- S'assurer du caractère pertinent et exhaustif des informations fournies en annexe au titre de cet événement.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la société MAXULA BOURSE et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Elyes MAATKI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la société OFFICE PLAST S.A

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues durant l'exercice 2025 :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « NEW BOX TUNISIA S.A » un montant de 23 182 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- 1- Durant l'année 2023, la société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :
 - Montant 2 100 000 Dinars ;
 - Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
 - Remboursement : semestriel ;
 - Commission d'étude : 5% ; et

- Taux d'intérêt 12 %.

À la date de clôture, l'encours de cette dette s'élève à 700 000 dinars.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 11 juillet 2023.

- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « GMT SARL » un montant de 103 040 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 3- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 204 372 Dinars (TTC).
- 4- La société « OFFICE STORE S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 77 132 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens et de fournitures bureautiques.
- 5- La société « NEW BOX TUNISIA S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 763 893 Dinars (TTC) au titre des achats de matières premières
- 6- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 75 279 Dinars (TTC).
- 7- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » un montant de 18 839 975 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 8- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025, à la société « MEDIPAP » un montant de 166 573 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis
- 9- Le solde du compte courant « Office PAP », au 31 Décembre 2025, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 10- Le compte courant de la filiale « Office Plast Trading » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Remboursement 2025	Alimentation 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
24 752	0	0	24 752

A ce titre aucune charge d'intérêt 2025 n'a été prise en compte par la société.

- 11- Le compte courant de la filiale « OFFICE DISTRIBUTION SA » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Remboursement 2025	Alimentation 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la société n'a pas procédé à la prise en charge d'intérêt de l'exercice 2025.

- 12- Le compte courant actionnaire « OFFICE STORE S.A » n'a pas fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2025 :

Solde créditeur 31/12/2024	Alimentation 2025	Remboursement 2025	Solde créditeur au 31/12/2025
5 000	100 000	-100 000	5 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SA » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. En 2025, un produit financier de 400 Dinars a été pris en compte.

- 13- La société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » a facturé, au cours de l'exercice 2025 à la société « OFFICE PLAST S.A» des notes de débit d'un montant de 121 881 Dinars (TTC) au titre frais financiers supportés en plus, pour le règlement de la société « OFFICE PLAST S.A»
- 14- La société « OFFICE PLAST S.A» a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « OFFICE DISTRIBUTION S.A » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2025, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Conformément au PV du Conseil d'Administration du 28 juin 2021, Monsieur Yassine ABID est nommé Directeur Général de la société pendant la période de son mandat d'administrateur. A ce titre, il continue à bénéficier de la même rémunération accordée antérieurement au Président Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 01 juin 2018. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 12.000 Dinars ;

- Une prime annuelle de 3% sur les bénéfices nets de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS et de la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

D'un autre côté, le Conseil d'Administration réuni le 23 mai 2023 a décidé la nomination d'un Directeur Général Adjoint sans préciser les avantages à lui accorder.

- 2- Les obligations et engagements de la société « OFFICE PLAST S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en Dinars) :

Directeur Général		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	241 303	0
Prise en charge CNSS	15 016	5 016
TOTAL	256 319	5 016

Directeur Général Adjoint		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	206 277	0
Prise en charge CNSS	Régime Réel	

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 04 avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes
UNIVERS AUDIT Sarl
Elyes MAATKI

FCP GAT OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 24 236 181 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 1 448 183 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actif			
Portefeuille titres		14 919 577	9 714 228
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	736 292	693 011
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	14 183 285	9 021 217
Placements monétaires et disponibilités		9 329 499	5 563 388
Placements monétaires	AC2-a	6 795 101	4 269 735
Disponibilités	AC2-b	2 534 398	1 293 653
Autres actifs		19 430	-
Total Actif		24 268 506	15 277 616
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	21 501	13 733
Autres créditeurs divers	PA2	10 824	11 475
Total Passif		32 325	25 208
ACTIF NET			
Capital	CP1	22 787 987	14 132 017
Sommes distribuables		1 448 194	1 120 391
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	-
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	1 448 183	1 120 391
Total Actif Net		24 236 181	15 252 408
Total Passif et Actif Net		24 268 506	15 277 616

ETAT DE RESULTAT

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	849 608	609 615
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		849 608	609 615
Revenus des placements monétaires	PR2	516 262	630 256
Total des revenus des placement		1 365 870	1 239 871
Charges de gestion des placements	CH1	-163 264	-148 982
Revenus nets des placements		1 202 606	1 090 889
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-30 280	-27 931
Résultat d'exploitation		1 172 326	1 062 958
Régularisation du résultat d'exploitation		275 857	57 433
Sommes distribuables de l'exercice		1 448 183	1 120 391
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-275 857	-57 433
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres		26 623	52 916
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		19 913	-
Frais de négociation des titres		-	-
Résultat net de l'exercice		1 218 862	1 115 874

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	31/12/2025	Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 218 862	1 115 874
Résultat d'exploitation	1 172 326	1 062 958
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	26 623	52 916
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	19 913	-
Frais de négociation des titres	-	-
Distribution de dividendes	-1 734 505	-
Transactions sur le capital		
a / Souscriptions	17 954 616	14 036 534
Capital	16 622 048	13 975 000
Régularisation des sommes non distribuables	28 081	4 101
Régularisation des sommes distribuables	1 304 487	57 433
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-8 455 200	-
Capital	-8 024 368	-
Régularisation des sommes non distribuables	-16 327	-
Régularisation des sommes distribuables	-414 505	-
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	8 983 773	15 152 408
Actif net		
Au début de l'exercice	15 252 408	100 000
A la fin de l'exercice	24 236 181	15 252 408
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	14 075	100
A la fin de l'exercice	22 638	14 075
Valeur liquidative	1 070,597	1 083,652
Taux de rendement	6,14%	8,37%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT OBLIGATAIRE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT OBLIGATAIRE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de la BIAT et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°26-2022 du 30 août 2022.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 30 août 2023 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent (100) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT OBLIGATAIRE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value latente portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « fonds commun de placement FCP GAT Obligataire » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 736 292 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
Titres OPCVM			660 066	736 292	3,04%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 999	660 066	736 292	3,04%
Total			660 066	736 292	3,04%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 183 285 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
BTA			4 486 400	4 691 329	19,36%
TNNC6SZ1UFM6	BTA 062029	3 000	3 000 000	3 122 616	12,88%
TN0008000804	BTA 032033	1 600	1 486 400	1 568 713	6,47%
Emprunt d'Etat			4 500 000	4 725 212	19,50%
TNVE955M6R90	EMP NAT 3T 2023 CAT B TF 9.80%	5 000	500 000	511 599	2,11%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 4T CAT B TF	5 000	500 000	502 578	2,07%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 1T 2024 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 136 609	8,82%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2T CAT B TF 9.8%	15 000	1 500 000	1 574 426	6,50%
Emprunts de Sociétés			4 530 000	4 766 744	19,67%
TNO6AI2ZF0D3	TJL 2024-1 TF 10.6%	10 000	800 000	852 971	3,52%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 TF 10.7%	7 500	450 000	458 126	1,89%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.7%	6 000	480 000	520 300	2,15%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF 10.6%	5 000	400 000	421 281	1,74%

TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	10 000	1 000 000	1 038 816	4,29%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	4 000	400 000	430 761	1,78%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 TF 10,2%	10 000	1 000 000	1 044 489	4,31%
Total			13 516 400	14 183 285	58,52 %

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latentes	Valeur au 31/12/2025	Plus ou moins-value réalisées
Solde au 31/12/2024	9 240 095	421 217	52 916	9 714 228	-
Acquisition de l'exercice	5 666 435	-	-	5 666 435	-
Titres OPCVM	180 035	-	-	180 035	-
Bons de trésor Assimilables	4 486 400	-	-	4 486 400	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	1 000 000	-	-	1 000 000	-
Cessions de l'exercice	-160 064	-	-	-160 064	19 913
Titres OPCVM	-160 064	-	-	-160 064	19 913
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	-570 000	-	-	-570 000	-
Titres OPCVM	-	-	-	-	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-570 000	-	-	-570 000	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	26 623	26 623	-
Titres OPCVM	-	-	23 310	23 310	-
Bons de trésor assimilables	-	-	3 313	3 313	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-	-	-	-	-
Variation des intérêts courus	-	242 355	-	242 355	-
Solde au 31/12/2025	14 176 466	663 572	79 539	14 919 577	19 913

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 795 101 DT au 31 décembre 2025. Le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Certificats de dépôt						
TNSUHJN7LDL5	CD 2M 9.24% 23122025	BH	9,24%	18/12/2026	1 864 665	1 867 769	7,71%
TNQN40J8XJK6	CD ATB 2M 8.99% 25122025	ATB	8,99%	20/12/2026	934 012	935 191	3,86%
TNZ9JNWM0261	CD 2M BNA 8.24% 26122025	BNA	8,24%	25/01/2026	1 989 088	1 991 259	8,22%
TN0008000580	PL BNA 1.9M 8% 301225	BNA	8,00%	29/01/2026	1 999 994	2 000 882	8,26%
Total					6 787 759	6 795 101	28,04%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 534 398 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	2 534 398	1 293 653
Total	2 534 398	1 293 653

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 21 501 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	14 669	9 204
Dépositaire	6 832	4 529
Total	21 501	13 733

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 824 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	7 222	9 000
Publication CMF	224	300
Etat, retenue à la source	1 324	886
Redevance CMF	2 054	1 289
Total	10 824	11 475

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	14 132 017
Nombre de parts	14 075
Nombre de porteurs	11
Souscriptions réalisées	
Montant	16 622 048
Nombre de parts émises	16 555
Nombre de porteurs nouveaux	3
Rachats effectués	
Montant	8 024 368
Nombre de parts rachetées	7 992
Nombre de porteurs sortants	1
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	11 754
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	19 913
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	26 623
Frais de négociation des titres	-
Capital au 31/12/2025	
Montant	22 787 987
Nombre de parts	22 638
Nombre de porteurs	13

CP2 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	1 172 326	1 062 958
Régularisation du résultat d'exploitation	275 857	57 433
Sommes distribuables	1 448 183	1 120 391

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 849 608 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées	849 608	609 615
Total	849 608	609 615

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 516 262 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Intérêts sur les placements à terme	415 357	514 583
Revenus des prises en pension	100 905	115 673
Total	516 262	630 256

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 163 264 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	139 941	127 622
Rémunération du dépositaire	23 323	21 360
Total	163 264	148 982

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 30 280 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Rémunération des CAC	10 099	9 000
Redevance CMF	19 599	17 874
Publications et publicités	224	300
Services bancaires et assimilés	339	362
Autres charges	19	395
Total	30 280	27 931

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Description	31/12/2025	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Revenus des placements	60,335	88,090
Charges de gestion des placements	-7,212	-10,585
REVENUS NET DES PLACEMENTS	53,123	77,505
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-1,338	-1,984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	51,786	75,521
Régularisation du résultat d'exploitation	12,186	4,080
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	63,971	79,601
Variation des plus (ou moins) values latentes sur titres	1,176	3,760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,880	0,000
Frais de négociation des titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	2,056	3,760
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	53,841	79,281
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	2,056	3,760
Régularisation du résultat non distribuable	0,519	0,291
Sommes non distribuable de l'exercice	2,575	4,051
Distribution de dividendes	79,601	0,000
Nombre de parts	22 638	14 075
Valeur Liquidative	1 070,597	1 083,652
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,83%	1,20%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,15%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,98%	8,53%
Actif Net Moyen	19 599 034	12 460 351

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Obligataire est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 0,6% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Obligataire durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 139 941 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Obligataire. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Obligataire ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 7 000 dinars décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2025 au fonds FCP GAT Obligataire un montant total TTC de 23 323 DT.

FCP GAT PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15 982 000 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 591 529 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT PERFORMANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la

conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actif			
Portefeuille titres		11 858 482	7 981 819
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	10 343 944	6 070 444
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	1 514 538	1 911 375
Placements monétaires et disponibilités		4 165 592	2 855 094
Placements monétaires	AC2-a	2 701 304	722 575
Disponibilités	AC2-b	1 464 288	2 132 519
Total Actif		16 024 074	10 836 913
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	29 533	20 092
Autres créditeurs divers	PA2	12 541	12 340
Total Passif		42 074	32 432
ACTIF NET			
Capital	CP1	15 390 470	10 374 832
Sommes distribuables		591 530	429 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	591 529	429 648
Total Actif Net		15 982 000	10 804 481
Total Passif et Actif Net		16 024 074	10 836 913

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	627 906	476 261
Dividendes		489 928	318 933
Revenus des obligations et valeurs assimilées		137 978	157 328
Revenus des placements monétaires	PR2	306 974	201 477
Total des revenus des placement		934 880	677 738
Charges de gestion des placements	CH1	-320 912	-227 144
Revenus nets des placements		613 968	450 594
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-25 182	-20 946
Résultat d'exploitation		588 786	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation		2 743	0
Sommes distribuables de l'exercice		591 529	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 743	0
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres		1 926 454	484 626
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres		209 117	295 344
Frais de négociation des titres		-12 272	-7 909
Résultat net de l'exercice		2 712 085	1 201 709

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 712 085	1 201 709
Résultat d'exploitation	588 786	429 648
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	1 926 454	484 626
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	209 117	295 344
Frais de négociation des titres	-12 272	-7 909
Distribution de dividendes	-545 965	-487 461
Transactions sur le capital	3 011 399	-
a / Souscriptions	3 011 399	-
Capital	2 808 716	-
Régularisation des sommes non distribuables	83 623	-
Régularisation des sommes distribuables	119 060	-
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	5 177 519	714 248
Actif net		
Au début de l'exercice	10 804 481	10 090 233
A la fin de l'exercice	15 982 000	10 804 481
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	953	953
A la fin de l'exercice	1 211	953
Valeur liquidative	13 197,358	11 337,336
Taux de rendement	20,38%	11,91%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT PERFORMANCE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°96-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en dix (10) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (10.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT PERFORMANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value latente portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « fonds commun de placement FCP GAT PERFORMANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 343 944 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
	Actions et droits rattachés		7 490 119	9 949 635	62,25%
TN0001800457	BIAT	9 580	749 624	1 058 522	6,62%
TN0003400058	AMEN BANK	11 965	445 741	595 127	3,72%
TN0007300015	ARTES	26 078	229 884	301 670	1,89%
TN0004700100	ATL	68 198	298 507	416 008	2,60%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	13 938	548 785	930 403	5,82%
TN0002200053	BT	89 467	497 507	565 521	3,54%
TN0005700018	PGH	31 400	493 508	575 750	3,60%
TN0001100254	SFBT	27 972	370 290	350 181	2,19%
TN0006660013	SOTRAPIL	8 449	109 373	190 170	1,19%
TN0006560015	SOTUVER	20 178	248 084	278 678	1,74%
TN0001400704	SPDIT	6 663	80 029	84 240	0,53%
TN0007270010	TPR	33 680	173 226	387 185	2,42%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	91 161	178 192	170 471	1,07%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	18 095	133 107	158 422	0,99%
TN0007610017	SAH	66 924	628 519	923 819	5,78%
TN0007670011	DELICE HOLDING	69 870	704 525	898 808	5,62%
TN0007440019	TELNET HOLDING	34 463	243 872	234 900	1,47%
TN0007550015	CITY CARS	12 429	149 178	244 752	1,53%
TN0007510019	LAND'OR	12 889	138 909	190 306	1,19%
TN0007720014	UNIMED	32 978	262 533	312 038	1,95%
TN0007620016	MPBS	22 678	116 368	197 934	1,24%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	25 500	162 795	167 663	1,05%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	14 110	346 440	525 442	3,29%
TN0007740012	SAM AA	41 013	181 017	191 449	1,20%

TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	8	9	9	0,00%
TN823JXM7T75	TJARIDA4/21 300425	13	97	167	0,00%
	Titres OPCVM		384 625	394 309	2,47%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 720	184 532	183 436	1,15%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	197	200 093	210 873	1,32%
Total			7 874 744	10 343 944	64,72%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 514 538 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_ TF_ A	4 500	180 000	182 998	1,15%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-110.55%	8 500	510 000	539 364	3,37%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-110,55%	6 000	360 000	376 649	2,36%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	4 000	400 000	415 527	2,60%
Total			1 450 000	1 514 538	9,48%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur au 31/12/2025	+ / - Value réalisées
Solde au 31/12/2024	7 357 698	81 375	542 746	7 981 819	-
Acquisition de l'exercice	4 003 942	-	-	4 003 942	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	<i>4 003 942</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 003 942</i>	<i>-</i>
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Cessions de l'exercice	-1 656 896	-	-	-1 656 896	209 117
<i>Actions et droits rattachés</i>	<i>-1 656 896</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-1 656 896</i>	<i>209 117</i>
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Remboursement de l'exercice	-380 000	-	-	-380 000	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	<i>-380 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-380 000</i>	<i>-</i>
Variation des plus ou moins- values latentes	-	-	1 926 454	1 926 454	-
Variation des intérêts courus	-	-16 837	-	-16 837	-
Solde au 31/12/2025	9 324 744	64 538	2 469 200	11 858 482	209 117

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 701 304 DT au 31 décembre 2025. Le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Certificats de dépôt					994 544	995 629	6,23%
TNZ9JNWM0261	CD 1M BNA 8.24% 26122025	BNA	8,24%	25/01/2026	994 544	995 629	6,23%
Prise en pension					1 519 676	1 520 352	9,51%
	PL BNA 1.51M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	1 519 676	1 520 352	9,51%
BTC					184 601	185 323	1,16%
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	184 601	185 323	1,16%
Total					2 698 821	2 701 304	16,90%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 464 288 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	7 925	12 487
Avoirs en banque	1 456 363	2 298 105
Sommes à régler	-	-178 073
Total	1 464 288	2 132 519

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 29 533 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	28 017	19 006
Dépositaire	1 516	1 086
Total	29 533	20 092

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 541 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	8 075	9 194
Publication CMF	305	305
Etat retenue à la source	2 818	1 928
Redevance CMF	1 343	913
Total	12 541	12 340

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	10 374 832
Nombre de titres	953
Nombre de porteurs	7
Souscriptions réalisées	
Montant	2 808 716
Nombre de parts émises	258
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de porteurs sortants	-
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	83 623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	209 117
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	1 926 454
Frais de négociation de titres	-12 272
Capital au 31/12/2025	
Montant	15 390 470
Nombre de parts	1 211
Nombre de porteurs	7

CP2 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	588 786	429 648
Régularisation du résultat d'exploitation	2 743	-
Sommes distribuables	591 529	429 648

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 627 906 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	489 928	318 933
Revenus des obligations et valeurs assimilées	137 978	157 328
Total	627 906	476 261

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 306 974 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les comptes de dépôts	156 917	79 410
Revenus des prises en pension	78 432	64 834
Revenus des BTC	12 843	16 363
Revenus sur les certificats de dépôt	58 782	40 870
Total	306 974	201 477

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 320 912 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	303 760	214 866
Rémunération du dépositaire	17 152	12 278
Total	320 912	227 144

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 25 182 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	10 257	10 285
Redevance CMF	14 586	10 318
Publications et publicités	300	300
Services bancaires et assimilés	13	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	26	28
Total	25 182	20 946

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements	771,990	711,163	762,679	392,764
Charges de gestion des placements	-264,998	-238,346	-229,915	-131,966
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	506,993	472,816	532,764	260,797
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	-20,794	-21,979	-21,262	-14,659
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	486,198	450,837	511,502	246,139
Régularisation du résultat d'exploitation	2,265	-	-	56,221
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	488,463	450,837	511,502	302,359
Variation des plus (ou moins) values latentes sur titres	1 590,796	508,527	242,818	-181,832
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	172,681	309,910	33,790	1,509
Frais de négociation des titres	-10,134	-8,299	-11,377	-14,091
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	1 753,344	810,137	265,232	-194,413
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 239,542	1 260,975	776,733	51,725
Droits d'entrée et de sortie	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	1 753,344	810,137	265,232	-194,413
Régularisation du résultat non distribuable	69,053	-	-	5,541
Sommes non distribuables de l'exercice	1 822,397	810,137	265,232	-188,872
Distribution de dividendes	450,839	511,502	302,359	-
Nombre de parts	1 211	953	953	953
Valeur Liquidative	13 197,358	11 337,336	10 587,863	10 113,487
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,20%	2,20%	2,20%	1,83%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,17%	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,04%	4,16%	4,90%	3,04%
Actif Net Moyen	14 585 353	10 317 022	9 952 040	7 719 044

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Performance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,75% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Performance durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 303 760 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Performance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Performance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 15 000 dinars décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2025 au fonds FCP GAT Performance un montant total TTC de 17 152 DT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci- dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad Borji (Cabinet Pricewaterhouse Coopers PwC Tunisie) et Mr. Mohamed Zied Chahed(Cabinet CPA).

Bilan Consolidé **Exercice clos le 31 décembre 2025** **(Unité : en 1000 DT)**

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	108 429	91 192
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 032 647	1 462 737
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 927 747	6 005 933
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	83 799	75 247
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 267 488	1 008 829
Titres mis en équivalence	6	15 474	14 132
AC6 Valeurs immobilisées	7	283 919	242 647
AC7 Autres actifs	8	184 631	215 669
TOTAL ACTIF		8 904 134	9 116 386
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	9	-	69 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	149 880	118 780
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	11	6 781 870	7 053 814
PA4 Emprunts et ressources spéciales	12	757 959	699 038
PA5 Autres passifs	13	396 703	419 727
TOTAL PASSIF		8 086 412	8 360 359
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves		99 855	91 828
Part des minoritaires dans le résultat		15 970	14 873
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES		115 825	106 701
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		150 000	128 000
CP2 Réserves groupe		641 759	555 686
CP5 Résultats reportés		(65 427)	(65 645)
CP6 Résultat consolidé de l'exercice		(24 435)	31 285
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	701 897	649 326
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		8 904 134	9 116 386

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2025	31.12.2024	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	658 698	791 162
HB02	Crédits documentaires	16	283 640	234 286
HB03	Actifs donnés en garantie	17	-	69 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		942 338	1 094 448	
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
HB04	Engagements de financement donnés	18	527 130	428 897
HB05	Engagements sur titres		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		527 130	428 897	
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Engagements de financement reçus		-	61 278
	Garanties reçues	19	1 736 002	1 690 041
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 736 002	1 751 319	

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	21	669 076	703 640
PR2	Commissions (en produits)	22	90 298	92 005
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	20 435	17 886
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	24	95 502	80 437
Total produits d'exploitation Bancaire			875 311	893 968
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	25	458 432	445 637
CH2	Commissions encourues		12 241	11 546
Total charges d'exploitation Bancaire			470 673	457 183
Produits nets Bancaires			404 638	436 785
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(99 539)	(110 249)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(5 358)	(7 983)
PR7	Autres produits d'exploitation		9 037	7 154
CH6	Frais de Personnel	28	(188 074)	(162 138)
CH7	Charges générales d'exploitation	29	(89 308)	(85 039)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(26 031)	(22 083)
Résultat d'exploitation			5 365	56 447
	Quotepart dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1 733	1 923
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	30	76	(2 088)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(13 017)	(6 331)
Résultat des activités ordinaires			(5 843)	49 951
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	31	(2 622)	(3 793)
Résultat net consolidé			(8 465)	46 158
Part du résultat revenant aux minoritaires			(15 970)	(14 873)
Résultat net part du groupe			(24 435)	31 285

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		820 210	842 477
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(451 316)	(462 417)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		82 794	(49 638)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(104 446)	(228 178)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(284 005)	704 436
Titres de placement		(7 977)	4 982
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(179 067)	(146 012)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(78 512)	(27 681)
Impôt sur les sociétés		(27 450)	(11 371)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		(229 769)	626 598
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		94 151	76 584
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(241 527)	(56 812)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(67 032)	(94 118)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(214 408)	(74 346)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		77 000	-
Emission & Remboursement d'emprunts		14 879	5 041
Augmentation \ diminution ressources spéciales		46 817	(105 773)
Dividendes versés		(7 576)	(6 129)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		131 120	(106 861)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(313 057)	445 391
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 297 267	851 876
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	32	984 210	1 297 267

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2025

I. Principes généraux

Les états financiers consolidés du Groupe ATB sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

II. Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de l'Arab Tunisian Bank (« société mère » ou « l'ATB » ou « La banque ») et des sociétés tunisiennes composant le groupe ATB. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe.

1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés sur lesquelles l'ATB exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

2. Les méthodes de consolidation adoptées

2.1. Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

2.2. La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés. L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé. Les dividendes intra-groupes, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du Groupe sont neutralisés.

4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans. Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

7. Les règles d'évaluation des créances

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Les classes de risque sont définies comme suit :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

7.1. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars.

Les engagements inférieurs à 50 mille dinars de la société mère

Les engagements inférieurs à 50 mille dinars ne font pas l'objet d'une étude au cas par cas. La banque effectue un provisionnement pour maintenir un taux de couverture acceptable comparé à celui des engagements douteux supérieurs à 50 mille dinars.

Au 31 décembre 2025, pour couvrir les risques liés aux engagements inférieurs à 50 mille dinars, la banque a constitué des provisions et des produits réservés d'un montant total de 71,5 millions de dinars représentant un taux de couverture de 69,27% des engagements classés mécaniquement par référence à un taux de couverture ajusté enregistré sur les engagements douteux supérieurs à 50 mille dinars.

Cela représente un taux de couverture de 85,3% des engagements classés parmi les actifs incertains, préoccupants ou compromis, totalisant 83,9 millions de dinars alors que les concours mécaniquement classables dans ces catégories s'élèvent à 103,3 millions de dinars au 31 décembre 2025.

Des travaux d'analyse approfondie de ces relations au cas par cas visant à justifier la classification et l'adéquation des provisions et agios réservés pour ces engagements ont été initiés et demeurent en cours à la date d'arrêtés des états financiers. La banque anticipe qu'ils ne révéleront pas de carence significative.

Les engagements ayant fait l'objet de gel d'avoirs ou de confiscation

Au 31 décembre 2025, les engagements de certaines relations ayant fait l'objet de décisions de gel d'avoirs ou de confiscation ont été maintenus parmi les actifs nécessitant un suivi particulier. Cette approche est justifiée par le fait que le contexte spécifique dans lequel ces relations opèrent est de nature à impacter temporairement leur capacité à honorer leurs engagements financiers. L'engagement total de ces sociétés s'est élevé à 68,1 millions de DT au 31 décembre 2025, avec des agios réservés de 25,3 millions de DT, représentant un taux de couverture de 37%.

7.2. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux banques n°91-24, le groupe a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés ;
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

7.3. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, le groupe a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

La méthodologie adoptée par le groupe a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque et par l'ATL par des pourcentages fournis par la circulaire n°91-24.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°91-24.

8. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents

8.1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation. Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2025.
- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois.

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

8.2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe. Ce portefeuille comprend notamment :

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont le groupe dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

9. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan du groupe (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront au groupe ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition hors TVA déductible et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Cependant, par dérogation à cette règle, le siège social a été réévalué au cours de l'exercice 2000, ce qui a généré une réserve de réévaluation de 4 219 KDT inscrite parmi les capitaux propres. Il est important de noter que les amortissements cumulés sur cette réévaluation ont atteint 3 457 KDT au 31 décembre 2025.

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle le groupe s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que le groupe s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles du groupe sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles & constructions	2%
Immeubles hors exploitation	10%
Mobiliers et matériels de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Droit au bail	2%
Licences	Sur la durée de la licence
Nouveau système d'information T24	10%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations :	10%

10. Les règles de prise en compte des produits

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2025 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2025 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2025 sont en revanche inclus dans le résultat.

- Les intérêts et agios réservés :

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31 décembre 2025 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2025 sont en revanche inclus dans le résultat du 31 décembre 2025.

11. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31 décembre 2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2025 sont diminuées du résultat.

12. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2025. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 décembre 2025 :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la société mère fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- À la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- À chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La société mère a conclu, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

13. Faits saillants

- L'article premier de la loi n°2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée jusqu'à la date du 31 décembre 2025, sont comptabilisés compte tenu du nouveau taux ajusté.

- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers consolidés de l'ATB par le conseil d'administration, le 10 avril 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la société mère. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté des états financiers consolidés.
- Un contrôle social a été notifié à la banque en janvier 2025, couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ont été clôturées, et l'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.
- Un contrôle fiscal a été notifié à la banque en juillet 2025, couvrant les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024. La banque a reçu la notification finale de ce contrôle en 2026 et l'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

III. Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, Le périmètre de consolidation du groupe ATB se présente comme suit :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Méthode de consolidation	31/12/2025		31/12/2024	
				Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Intégration globale	100%	100%	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Intégration globale (1)	40.29%	40.16%	40.51%	40.16%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Intégration globale	55.09%	54.05%	55.37%	54.05%
Arab Tunisian Developpement	Financier	Tunisie	Intégration globale (2)	47.99%	44.85%	47.99%	44.85%
A F C	Financier	Tunisie	Mise en équivalence	40.00%	35.41%	40.00%	35.41%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Mise en équivalence	22.25%	13.66%	22.25%	13.66%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Mise en équivalence (3)	90.33%	90.33%	90.12%	90.12%
SARI	Immobilier	Tunisie	Intégration globale	93.99%	48.47%	93.99%	48.47%
ATL LLD	Service	Tunisie	Intégration globale	99.80%	40.08%	99.80%	40.08%

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la banque.
- (3) Cet organisme de placements collectifs est consolidé par mise en équivalence en raison des particularités juridiques et opérationnelles inhérentes à son activité.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante :

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	53,36%	41,14%	30,00%	6,97%	90,33%	4,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,80%
ATI		0,30%		6,86%	10,00%	3,94%		59,99%	
ATD									
AFC									
UF									
Arabia Sicav									
SARI									
ATL LLD									

IV. Notes explicatives

Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars tunisiens (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et les avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 108 429 KDT au 31 décembre 2025, contre 91 192 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 17 237 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	45 141	57 716
Compte courant BCT	63 266	33 454
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	1	1
Total	108 429	91 192

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 032 647 KDT au 31 décembre 2025, contre 1 462 737 KDT au 31 décembre 2024, marquant ainsi une baisse de 430 090 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	160 071	35 986
Prêts aux établissements bancaires	777 423	1 359 366
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	192
Total créances sur établissements bancaires	937 494	1 395 544
Avoirs en compte sur les établissements financiers	2 476	3 200
Prêts aux établissements financiers	92 677	63 993
Total créances sur établissements financiers	95 153	67 193
Total	1 032 647	1 462 737

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2025 un solde net de 5 927 747 KDT contre 6 005 933 KDT au 31 décembre 2024 soit une baisse de 78 186 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires débiteurs	524 828	601 494
Avances sur placements à terme	10 333	18 154
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	1 548	1 578
Total comptes débiteurs & Autres créances	536 709	621 226
Portefeuille Escompte	839 097	842 274
Crédits à la clientèle non échus	4 470 448	4 525 763
Créances douteuses et litigieuses	318 618	307 191
Produits à recevoir	37 310	47 094
Produits perçus d'avance	(27 008)	(35 357)
Créances impayées	740 817	583 658
Total autres concours à la clientèle	6 379 282	6 270 623
Crédits sur ressources spéciales extérieures	61 758	79 132
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	983	996
Total Crédits sur ressources spéciales	62 741	80 128
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 978 732	6 971 977
A déduire couverture :		
Agios réservés	(383 039)	(320 711)
Provisions individuelles	(423 154)	(389 129)
Provision additionnelle	(118 161)	(130 468)
Provisions collectives	(126 631)	(125 736)
Total Provisions et agios	(1 050 985)	(966 044)
Total net des créances sur la clientèle	5 927 747	6 005 933

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 83 799 à fin 2025, contre 75 247 KDT à fin 2024, soit une augmentation de 8 552 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres de placement	83 799	75 247
Total	83 799	75 247

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 267 488 KDT au 31 décembre 2025, contre 1 008 829 KDT au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 258 659 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres d'investissement	970 312	725 000
Titres de participations	399 541	400 769
Créances rattachées	49 646	27 785
Total brut du portefeuille d'investissement	1 419 499	1 153 554
Provisions	(152 011)	(144 725)
Total provisions et plus-value réservées	(152 011)	(144 725)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 267 488	1 008 829

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 15 474 KDT à la date du 31 décembre 2025, contre 14 132 KDT au 31 décembre 2024.

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres A F C	1 673	1 341
Titres UNIFACTOR	6 547	7 079
Titres Arabia Sicav	7 254	5 712
Total Titres mis en équivalence	15 474	14 132

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2025 à 283 919 KDT contre 242 647 KDT au 31 décembre 2024.

L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissements correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 184 631 KDT contre 215 669 KDT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Crédits & Avances aux Personnels	69 663	58 567
Impôts Actif	14 077	16 292
Impôts différé Actif	46 132	44 325
Stocks Imprimés & Fournitures	1 567	1 926
Charges à répartir	94	182
Comptes d'attente	74 077	116 201
Crédits pris en charge par l'Etat	221	221
Provisions sur les éléments d'autres actifs	(21 200)	(22 045)
Total	184 631	215 669

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31 décembre 2025, cette rubrique accuse un solde nul enregistrant ainsi une baisse de 69 000 KDT par rapport au 31 décembre 2024.

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts auprès de la BCT Dinars	-	69 000
Total	-	69 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 décembre 2025 un solde de 149 880 KDT contre un solde de 118 780 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Etablissements bancaires	71 443	6 655
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	6 447	5 497
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	53 766	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	11 230	1 158
Etablissements financiers	78 437	112 125
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	78 437	112 125
Total	149 880	118 780

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 781 870 KDT au 31 décembre 2025 KDT contre 7 053 814 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts à vue	1 994 706	2 201 624
Dépôts à Terme	2 578 167	2 817 909
Comptes d'épargne	1 902 428	1 775 151
Autres sommes dues à la clientèle	278 571	243 194
Dettes rattachées	27 998	15 936
Total	6 781 870	7 053 814

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 737 959 KDT au 31 décembre 2025 contre 699 038 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts matérialisés	563 687	473 205
Emprunts Obligataires	310 638	272 017
Emprunts subordonnés	125 584	148 583
Pension livrées	110 665	31 947
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	16 800	20 658
Ressources spéciales	194 272	225 833
Ressources extérieures	160 324	195 966
Ressources extérieures en dinars	155 275	190 427
Ressources extérieures en devises	5 049	5 539
Ressources budgétaires	32 170	27 821
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 778	2 046
Total	757 959	699 038

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 396 703 KDT au 31 décembre 2025 contre 419 727 KDT au 31 décembre 2024 détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Frais liés au Personnel	56 049	50 191
Divers frais à payer	32 638	27 501
Impôts Passifs	43 570	47 809
Provisions sur éléments du hors bilan	10 918	8 433
Provisions pour risques et charges	34 230	36 558
Comptes d'attente	219 298	249 235
Total	396 703	419 727

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 150 000 KDT composé de 100 000 actions ordinaires et 50 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité. Les capitaux propres-part du groupe avant affectation du résultat de l'exercice 2025 ont atteint 701 897 KDT contre 649 326 KDT fin 2024 soit une augmentation de 52 571 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2025 avant affectation	Solde au 31.12.2024 avant affectation
Capital	150 000	128 000
Réserves consolidées	576 332	490 041
Résultat consolidé	(24 435)	31 285
Total capitaux propres groupe	701 897	649 326
Part des minoritaires dans les réserves	99 855	91 828
Part des minoritaires dans le résultat	15 970	14 873
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	817 722	756 027

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(36 078)	609 223
ATL	9 751	27 517
AFC	320	1 008
ATI	300	571
ATD SICAR	141	11 810
ATLLD	403	303
UNIFACTOR	490	4 715
ARABIA SICAV	922	(1 139)
SARI	(684)	(12 249)
Total	(24 435)	641 759

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidées	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2024	128 000	555 686	(65 645)	31 285	649 326	91 828	14 873	106 701
Affectation du résultat	-	31 067	218	(31 285)	-	14 873	(14 873)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(6 846)	-	(6 846)
Impact variation du capital	22 000	54 991	-	-	76 991	-	-	-
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(24 435)	(24 435)	-	15 970	15 970
Autres variations	-	15	-	-	15	-	-	-
Solde au 31/12/2025	150 000	641 759	(65 427)	(24 435)	701 897	99 855	15 970	115 825

Les Assemblées Générales Extraordinaires « AGE » tenues le 26 novembre 2021 et le 28 novembre 2025 ont décidé des augmentations de capital en numéraire par l'émission de certificats d'investissement réservés à l'Arab Bank. L'augmentation de capital décidée lors de l'AGE du 26 novembre 2021 a donné lieu à l'émission de 28 000 000 certificats d'investissement,

entièrement souscrits au prix unitaire de 2,5 dinars, correspondant à une valeur nominale de 1 dinar et une prime d'émission de 1,5 dinar par certificat. Celle décidée lors de l'AGE du 28 novembre 2025 a également été intégralement souscrite par l'Arab Bank au prix unitaire de 3,5 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 2,5 dinars de prime d'émission par certificat d'investissement.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 50 000 000 certificats de droit de vote qui sont répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 19 décembre 2025, au prorata de leurs droits.

Suite à la dernière augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 128 000 000 à 150 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 50 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 658 698 KDT au 31 décembre 2025 contre 791 162 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
En faveur des banques	242 291	254 319
En faveur de la clientèle	416 407	536 843
Total	658 698	791 162

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 283 640 KDT, au 31 décembre 2025, contre 234 286 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Crédits documentaires Import	271 724	233 475
Crédits documentaires Export	11 916	811
Total	283 640	234 286

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Effets refinançables données en garantie	-	34 500
BTA données en garantie	-	34 500
Total	-	69 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 527 130 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
En faveur de la clientèle	527 130	428 897
Total	527 130	428 897

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2025 à 1 736 002 KDT contre 1 690 041 KDT au 31 décembre 2024. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Garanties reçues de l'Etat	241 868	192 639
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	276 852	272 245
Garanties reçues de la clientèle	1 217 282	1 225 157
Total	1 736 002	1 690 041

Note 20. Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2025 s'élèvent à 16 359 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Devises vendues au comptant à livrer	(16 359)	(7 573)
Total	(16 359)	(7 573)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2025 s'élèvent à 3 041 KDT et se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Devises vendues à terme à livrer	(3 041)	(6 908)
Total	(3 041)	(6 908)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 21. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 669 076 KDT en 2025 contre un montant de 703 640 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	53 155	49 595
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	52 715	49 277
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	440	318
Opérations avec la clientèle	615 921	654 045
Intérêts sur crédit CT & MLT	517 767	558 638
Intérêts sur comptes courants débiteurs	98 154	95 407
Total	669 076	703 640

Note 22. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 90 298 KDT en 2025 contre un montant de 92 005 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Commissions sur comptes et moyens de paiement	50 994	53 146
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	14 510	11 075
Récupérations et autres commissions	22 068	24 195
Commissions sur opérations internationales	2 726	3 589
Total	90 298	92 005

Note 23. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 20 435 KDT en 2025 contre un montant de 17 886 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Gain net sur titres de placement	109	171
Gain net sur opérations de change	20 326	17 715
Total	20 435	17 886

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Produits sur Bons de Trésor	109	171
Total Gain net sur titres de placement	109	171

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2025	2024
Profit/ Perte sur opérations de change	843	16
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(593)	118
Profit/ Perte sur positions de change à terme	20 076	17 581
Total Gain net sur opérations de change	20 326	17 715

Note 24. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 95 502 KDT en 2025 contre un montant de 80 437 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	91 612	76 220
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 890	4 217
Total	95 502	80 437

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2025	2024
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	72 319	46 991
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	8 415	19 931
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires et titres participatifs	9 780	8 837
Intérêts et autres revenus assimilés	1 098	316
Total	91 612	76 220

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2025	2024
Produits sur bons de trésor	72 507	47 187
Décote sur bons de trésor	(188)	(196)
Total	72 319	46 991

Note 25. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 458 432 KDT en 2025 contre un montant de 445 637 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Intérêts encourus et charges assimilées	448 429	433 028
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	19 429	10 302
Opérations avec la clientèle	383 030	363 259
Emprunts et ressources spéciales	45 970	59 467
Autres intérêts et charges	10 003	12 609
Total	458 432	445 637

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 99 539 KDT en 2025 contre un montant de 110 249 KDT en 2024 se détaillant ainsi :

Désignation	2 025	2 024
Dotations aux provisions sur créances douteuses	77 698	58 591
Dotations aux provisions collectives	894	11 761
Dotations aux provisions additionnelles sur créances	17 652	38 721
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	18 495	25 821
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-	82
Frais de recouvrement	10 360	9 271
Total dotations	125 099	144 247
Pertes sur créances & Radiations de créances	65 793	29 533
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(24 930)	(17 928)
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(21 469)	(5 130)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(223)	(298)
Total pertes liées aux radiations sur créances	19 171	6 177
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 852)	(16 239)
Reprise de provision sur créances additionnelles	(8 540)	(21 735)
Reprises de provisions sur créances		
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(19 339)	(2 201)
Total reprises	(44 731)	(40 175)
Total	99 539	110 249

Note 27. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 5 358 KDT en 2025 contre un montant de 7 983 KDT en 2024 se détaillant ainsi :

Désignation	2025	2024
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	9 492	12 575
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(4 134)	(3 915)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	-	(677)
Total	5 358	7 983

Note 28. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 188 074 KDT en 2025 contre un montant de 162 138 KDT en 2024.

Désignation	2025	2024
Rémunération du personnel	147 698	125 944
Charges sociales	31 281	28 718
Autres charges liées au personnel	9 095	7 476
Total	188 074	162 138

Note 29. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 89 308 KDT en 2025 contre un montant de 85 039 KDT en 2024.

Note 30. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2025 et 2024 :

Désignation	2025	2024
Plus-values sur cession des immobilisations	325	492
Autres résultats exceptionnels	(249)	(2 580)
Total	76	(2 088)

Note 31. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2025 et 2024 :

Désignation	2025	2024
Contribution conjoncturelle	2 622	3 793
Total	2 622	3 793

6. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

Note 32. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2025 un solde de 984 210 KDT contre un solde de 1 297 267 KDT au 31 décembre 2024 et se détaillant ainsi :

Désignation	2025	2024
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	108 429	91 192
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	937 495	1 295 355
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	(61 714)	(89 280)
Total	984 210	1 297 267

V. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 10 avril 2026.

Aucun autre événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

VI. Note extra-financière relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

La présente note aux états financiers expose de manière structurée et transparente le dispositif de gouvernance et de gestion des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) mis en place par la société mère.

Elle s'articule autour de quatre piliers fondamentaux :

- La gouvernance ;
- L'orientation stratégique ;
- L'identification et la gestion des risques et opportunités ;
- Le suivi des indicateurs et des cibles associées.

Cette structuration vise à assurer une lecture cohérente et intégrée des impacts financiers liés aux enjeux de durabilité, conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques internationales.

Le cadre retenu s'inspire notamment :

- Des recommandations du **Conseil du Marché Financier (CMF)** en matière de transparence et de communication des risques significatifs ;
- Des normes **IFRS S1 (Exigences générales en matière d'informations financières liées à la durabilité)** et **IFRS S2 (Informations relatives aux changements climatiques)**, publiées par l'International Sustainability Standards Board sous l'égide de l'IFRS Foundation ;
- Dans le respect du cadre conceptuel tunisien.

1- GOUVERNANCE ESG

a. Structure :

Conseil d'Administration : Supervision stratégique des enjeux ESG et revue périodique des performances et risques associés.

Le Conseil d'Administration assure la supervision stratégique globale des enjeux ESG.

À ce titre, il :

- Valide les orientations stratégiques ESG ainsi que la Politique RSE et ESG ;
- Reçoit un reporting annuel sur les performances ESG et les écarts par rapport aux objectifs ;
- Évalue l'impact des enjeux ESG sur la stratégie à long terme, la rentabilité et la solvabilité de la Banque.

Le Conseil veille à ce que les enjeux ESG soient pleinement intégrés dans le processus décisionnel stratégique et dans la protection des intérêts des actionnaires et des parties prenantes.

Direction Générale (DG) : Validation de toutes les initiatives RSE/ESG, alignement stratégique et arbitrage des priorités.

La Direction Générale assure le pilotage exécutif de la stratégie ESG. Elle :

- Valide l'ensemble des initiatives RSE/ESG proposées ;
- Arbitre les priorités en cohérence avec le plan stratégique ;
- Alloue les ressources nécessaires à la mise en œuvre ;
- Veille à l'intégration transversale des enjeux ESG dans les directions métiers ;
- S'assure du respect des objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

La DG garantit l'alignement opérationnel entre stratégie RSE/ESG, stratégie financière et transformation organisationnelle.

Chief Financial Officer (CFO) : Le CFO joue un rôle structurant dans l'intégration financière des enjeux ESG.

Il assure la traduction financière concrète de la stratégie ESG de l'ATB et garantit que la durabilité soit un levier de performance maîtrisée et de solidité à long terme.

Il est responsable de :

- Vérifier la cohérence entre stratégie ESG et trajectoire financière ;
- Garantir la fiabilité des données financières liées au reporting ESG ;
- Veiller à l'alignement entre les informations financières et extra-financières publiées ;
- Superviser les processus de contrôle interne relatifs aux données ESG à impact financier.

Responsable RSE-ESG : Élaboration de la stratégie ESG, coordination transversale et production du reporting.

La Responsable RSE-ESG assure l'implémentation, la coordination transversale et le pilotage technique. Elle est responsable de :

- Élaborer et actualiser la stratégie ESG ;
- Coordonner les directions métiers pour la mise en œuvre de façon transversale ;
- Produire le reporting de durabilité ESG annuellement ;
- Préparer les revues stratégiques destinées au Conseil ;
- Planifier, implémenter et structurer les projets ESG ;
- Mettre en place des indicateurs d'avancement ;
- Produire un reporting mensuel via des dashboards consolidés ;
- Etablir le suivi de toutes les actions et opérations avec la DG, le chief financial officer et le PMO.

Elle constitue le point central d'expertise et de structuration de la démarche ESG.

PMO : Suivi opérationnel des projets ESG ; Il est chargé de :

- Identifier les écarts, retards ou risques opérationnels ;
- Garantir la discipline d'exécution et la maîtrise des délais.

b. Synthèse du dispositif de gouvernance

La structure mise en place permet :

- Une supervision stratégique au plus haut niveau (Conseil) ;
- Une supervision rigoureuse des projets stratégiques réglementaires (Comité Projets Stratégiques+ comité Gouvernance) ;
- Une intégration financière robuste (CFO) ;
- Une coordination opérationnelle structurée (DG, CFO, Responsable RSE/ESG, PMO).

Cette organisation assure une gouvernance ESG intégrée, alignée sur les exigences réglementaires, les attentes du marché et les objectifs de performance durable d'ATB.

2- Orientations stratégiques ESG

La stratégie ESG 2025 s'articule autour de 5 axes :

Ces orientations ont été identifiées suite à une analyse de matérialité financière qui nous a permis d'identifier les risques et les opportunités et de les lier aux enjeux correspondants

- Gouvernance responsable et transparence ;
- Performance environnementale et réduction de l'empreinte carbone ;
- Capital humain et développement des compétences ;
- Inclusion financière et transformation digitale ;
- Engagement sociétal et développement local.

3- Identification des risques et opportunités ESG

Risques identifiés :

- Risque de conformité réglementaire et réputationnel ;
- Risques liés à la cybersécurité et à la protection des données ;
- Risques sociaux (engagement des collaborateurs, attractivité des talents, sous-représentation des femmes aux postes de décision pouvant impacter la performance, la qualité de la gouvernance et l'innovation, un manque d'équité, limitant la capacité à attirer et fidéliser les profils à fort potentiel) ;
- Risque environnemental opérationnel lié à la consommation de ressources (énergie, eau) et à la gestion des déchets (coûts croissants, contraintes réglementaires, inefficience énergétique) ;
- Risque de transition environnementale interne lié à l'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires (performance énergétique des bâtiments, obligations de tri, gestion des déchets et recyclage, reporting carbone) ;
- Risque climatique (transition et physique) impactant les portefeuilles de crédit.

Opportunités ESG :

- Renforcement de la crédibilité institutionnelle, amélioration de la notation ESG, avantage compétitif et confiance accrue des investisseurs et régulateurs ;
- Différenciation par la robustesse des systèmes, fidélisation client, amélioration de la résilience opérationnelle et avantage concurrentiel digital ;
- Amélioration de la performance durable, innovation accrue, meilleure marque employeur, diversification du leadership et alignement avec les attentes des investisseurs ESG ;
- Réduction des charges d'exploitation, optimisation des ressources, amélioration de l'empreinte carbone et création d'une culture interne responsable ;
- Développement d'une logique d'économie circulaire, valorisation des déchets, réduction des coûts et amélioration de l'image RSE ;
- Développement de produits de finance durable ;
- Accès à des lignes de financement internationales vertes ;
- Digitalisation et réduction des coûts opérationnels ;
- Renforcement de la confiance des investisseurs.

L'analyse conduite à ce stade n'a pas mis en évidence de risques ESG matériellement significatifs susceptibles d'affecter de manière immédiate la situation financière, la performance ou la continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2025.

4- Indicateurs ESG

Le tableau suivant synthétise les indicateurs actuellement disponibles. D'autres indicateurs sont en cours d'élaboration et seront déployés à compter de l'exercice 2026 :

AXE	Indicateur	Nature	Formule	Données
Environnement	Réduction de l'empreinte carbone en interne	Qualitatif	Volume total déchets générés (kg) Bilan mensuel carbone	L'action établie en 2025, les données sont disponibles en 2026
Social	Nombre d'heures de formation	Quantitatif	Somme des heures de formation dispensées à tous les collaborateurs sur la période	Existe – budget aussi alloué
Social	Taux de formation au code éthique	Quantitatif	Somme des heures de formation dispensées à tous les collaborateurs sur la période	Existe
Social	Taux de formation au Genre	Quantitatif	Somme des heures de formation dispensées à tous les collaborateurs sur la période	Existe – gratuit via la GIZ
Gouvernance	Taux de participation aux comités	Quantitatif	(Nombre de participants aux réunions des comités / Nombre total de membres des comités) × 100	100% de participation
Gouvernance	Certification ISO 27001	Qualitatif	Statut : Certifié / En cours / Non certifié	Certifié
Gouvernance	Taux d'alertes traitées	Quantitatif	(Nombre d'alertes traitées / Nombre total d'alertes reçues) × 100	Existe
Environnemental	Mise en place du SGES	Qualitatif	Plateforme établie descriptif détaillé du processus	Existe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Arab Tunisian Bank*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank (« groupe ATB » ou « le groupe ») qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 8 904 134 KDT ainsi que des capitaux propres consolidés – part du groupe – s'élevant à 701 897 KDT, incluant un déficit net consolidé – part du groupe – de 24 435 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe ATB au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère et de sa filiale, l'Arab Tunisian Lease « ATL », le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent aux activités bancaires et de leasing, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 927 747 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 061 903 KDT (Dont 10 918 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions requièrent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 399 541 KDT au 31 décembre 2025. Les provisions constatées sur ces titres s'élèvent à 152 011 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ;
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 759 374 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point

clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué dans la note n°II-7-1 aux états financiers consolidés, les engagements de certaines relations de la société mère totalisant un montant de 68,1 millions de DT, qui ont fait l'objet de décisions de gel d'avoirs ou de confiscation, sont maintenus parmi les actifs nécessitant un suivi particulier. La société mère justifie ce traitement par le contexte spécifique dans lequel ces relations opèrent, susceptible d'impacter temporairement leur capacité à honorer leurs engagements financiers.
- Comme indiqué dans la note n°II-7-1 des états financiers consolidés, les provisions au titre des engagements de la société mère inférieures à 50 mille DT ont été déterminées sur une base estimative. En effet, pour couvrir les engagements douteux et comme autorisé par l'article 10 de la circulaire 91-24, la société mère a constitué des provisions et des produits réservés permettant d'atteindre un taux de couverture de 69,3% des engagements classables mécaniquement, jugé par la société mère comme un niveau acceptable de provisionnement par référence au taux de couverture ajusté enregistré sur les engagements supérieurs à 50 mille DT.

Des travaux d'analyse approfondie visant à justifier la classification et l'adéquation des provisions et agios réservés de ces engagements ont été initiés l'année dernière et demeurent en cours à la date de ce rapport.

- La note II-13 aux états financiers consolidés décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, relative au report des échéances pendant la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la société mère. Le risque final dépendra du dénouement de cette affaire.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour

l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société mère.

Tunis, le 27 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CPA Tunisie

Mohamed Lassaad BORJI

Mohamed Zied CHAHED